Budget des dépenses 1985 – 1986

Partie I

Plan de dépenses du gouvernement

1

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires
agréés et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-I
ISBN 0-660-52997-1
ISBN 0-660-52996-3 (série)

au Canada: $15.00 (Parties I et II)
à l'étranger: $18.00 (Parties I et II)

Prix sujet à changement sans préavis.

Budget des dépenses 1985-1986

Partie I
Plan de dépenses du gouvernement

Table des matières

Chapitre 1
Introduction 5

Chapitre 2
Le Plan de dépenses de 1985-1986 7

Chapitre 3
Le Plan de dépenses par enveloppe 11

Chapitre 4
Sommaire du Budget des dépenses principal de 1985-1986 33

Chapitre 5
La nouvelle présentation du Budget des dépenses 47

Nota

Les données présentées à l'égard de l'exercice financier 1983-1984 et des exercices précédents se rapportent aux niveaux de dépenses réels tels qu'ils figurent dans les Comptes publics de 1983-1984; les données pour les exercices financiers 1984-1985 et 1985-1986 se rapportent à des prévisions de niveaux de dépenses.

Chapitre 1
Introduction

Le Budget des dépenses a pour but d'indiquer au Parlement le niveau et la nature des dépenses prévues par le gouvernement fédéral pour l'exercice à venir. Il a pour objet de renseigner les députés, à qui il incombe de comprendre et d'évaluer les prévisions de dépenses et de demander des comptes au gouvernement.

C'est pourquoi le Budget des dépenses est présenté cette année selon les trois nouvelles parties établies avec l'avis du Comité des comptes publics et des groupes intéressés.

Comme c'est la première fois que le Budget des dépenses est présenté dans cette forme, on trouvera au chapitre 5 de la Partie I une description de celle-ci et du contenu de chacune des trois parties. Le reste de la Partie I fournit au Parlement un aperçu des dépenses publiques sous une forme permettant de comprendre l'ensemble des dépenses et les grands secteurs de dépenses auxquels les ressources sont affectées.

Les renseignements contenus dans la Partie I tiennent compte des enveloppes de secteurs de dépenses établies par le gouvernement dans son plan global de dépenses. Chaque enveloppe fixe le niveau des ressources totales disponibles pour tous les aspects des activités ministérielles dans un secteur de dépenses donné et établit le montant des ressources disponibles pour l'élaboration, la mise en oeuvre et l'administration des politiques et des programmes de ce secteur.

Les chapitres qui suivent apportent des détails sur le Plan de dépenses du gouvernement. Le chapitre 2 en donne un aperçu général. Il expose l'évolution des dépenses totales, les principaux changements et le rapport entre les dépenses fédérales et le produit national brut. On y traite également de l'évolution des courbes de croissance des enveloppes. Le chapitre 3 présente le Plan de dépenses par secteur de dépenses et leur enveloppe correspondante. Sont indiqués, pour chaque enveloppe, les catégories de dépenses, les grands programmes figurant au Budget des dépenses principal et les caractéristiques les plus importantes du Plan de dépenses par enveloppe. Un résumé du Budget des dépenses principal figure au chapitre 4. On y présente aussi le rapport établi avec le plan de dépenses global, l'évolution des dépenses statutaires et des affectations annuelles de crédits, une ventilation du Budget des dépenses principal par catégorie de paiement ainsi que l'explication des facteurs de différence entre les divers taux de croissance de ces catégories. Certains renseignements se répètent dans les chapitres 2, 3 et 4, de sorte que le lecteur peut ne consulter que ceux des chapitres qui l'intéressent.

Chapitre 2
Le Plan de dépenses de 1985-1986

Le tableau 2.1 présente les sorties de fonds totales projetées de 1982-1983 à 1985-1986. Les dépenses budgétaires englobent le service de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et en capital des ministères et organismes fédéraux, les subventions et contributions versées à d'autres paliers de gouvernement, à des organisations et à des particuliers, ainsi que les subsides. Les prêts, apports en capital et avances correspondent aux sorties de fonds qui entraînent des variations de la valeur de l'actif financier du gouvernement du Canada. Ils correspondent principalement à l'acquisition d'éléments d'actif de sociétés d'État fédérales mais aussi de l'industrie, d'autres gouvernements et des institutions financières internationales.

Tableau 2.1
Sorties de fonds totales

(en millions de dollars)	1982–1983	1983–1984	1984–1985	1985–1986
Dépenses budgétaires	80,001	88,915	99,975	104,968
Prêts, apports en capital et avances	−129	625	665	433
Sorties de fonds totales	**79,872**	**89,540**	**100,640**	**105,401**
Variation en pourcentage	*13.2*	*12.1*	*12.4*	*4.7*
Moins: frais afférents à la dette publique	16,971	18,146	22,660	25,545
Sorties de fonds des programmes	62,901	71,394	77,980	79,856
Variation en pourcentage	*13.6*	*13.5*	*9.2*	*2.4*

Les sorties de fonds totales projetées sont de 105,401 millions de dollars, soit 4,761 millions ou 4.7 p. 100 de plus qu'en 1984-1985. Plus de 60 p. 100 de cette hausse est attribuable aux frais accrus du service de la dette publique. Les autres dépenses, qui sont indiquées dans la rubrique *Sorties de fonds des programmes*, ne dépassent que de 2.4 p. 100 celles de 1984-1985. Cette faiblesse du taux de croissance est due en grande partie à la réduction des dépenses annoncée dans l'Exposé économique et financier du 8 novembre 1984.

La réduction du déficit de 4.2 milliards annoncée le 8 novembre 1984 entraînait des réductions dans certains programmes et des restrictions générales, ainsi que l'accroissement des recettes. Sans compter les recettes, cette mesure abaissait les dépenses prévues d'environ 3.5 milliards. Le Budget des dépenses principal de 1985-86 tient compte de ces réductions.

En ce qui concerne les réductions visant des programmes précis, un certain nombre de méthodes ont été suivies. On procède à l'élimination immédiate ou graduelle de certains programmes qui ne répondent plus aux besoins pour lesquels ils avaient été instaurés initialement. Par exemple, dans le domaine de l'énergie, le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes sera graduellement supprimé et le Programme canadien de remplacement du pétrole sera annulé. De la même façon, un certain nombre de projets d'immobilisations ont été annulés, notamment des travaux d'aménagement de certains parcs nationaux. Finalement, l'aide étrangère et les dépenses militaires ont été réduites, mais seulement dans la mesure où les objectifs internationaux annoncés pourront toujours être atteints.

Une gestion plus rigoureuse des règlements des programmes est de plus mise en oeuvre et certains ajustements effectués afin de rendre les programmes plus efficaces et moins coûteux. Dans le cadre du renforcement généralisé du système de gestion, le gouvernement a réduit les fonds disponibles pour éventualités en cas de hausse des coûts de fonctionnement. Les gestionnaires devront respecter les limites de leur budget.

Le gouvernement a également réduit les prêts, apports en capital et avances aux sociétés d'État, particulièrement à Petro-Canada et à la Société du crédit agricole.

De plus, le gouvernement a entrepris de resserrer le système des réserves d'intervention selon lequel les comités du Cabinet ont accès à une réserve de fonds disponibles pour de nouvelles initiatives. À cette fin, le gouvernement a considérablement réduit les réserves destinées aux nouvelles initiatives.

Comme une bonne partie de ces réductions vise

les dépenses prévues, leur effet par rapport au Budget des dépenses de l'année précédente n'apparaît pas à première vue. L'étude des taux de croissance relative de 1984-1985 et de 1985-1986 en donne cependant une idée. La croissance dans le Budget des dépenses total, à l'exclusion des frais afférents à la dette publique, devrait être de 2.5 p. 100 en 1985-1986, soit 8.1 points de pourcentage de moins que la croissance de 10.6 p. 100 de 1984-1985. Cette différence des taux de croissance représente plus de 6 milliards de dollars en 1985-1986. Bien que d'autres facteurs aient un effet important sur la réduction du taux de croissance annuel, la réduction des dépenses est celui qui influe le plus sur la réduction des dépenses.

Le graphique A présente les sorties de fonds totales projetées, calculées en pourcentage du produit national brut (PNB) nominal de 1977-1978 à 1985-1986.

Le Plan de dépenses par enveloppe est présenté au tableau 2.2. L'enveloppe est le niveau de ressources dont dispose chaque secteur de dépenses pour l'exécution des programmes qui font partie de ce secteur. C'est dans le cadre de ces ressources que les politiques et les programmes sont élaborés, mis en oeuvre et administrés.

Graphique A

Sorties de fonds en pourcentage du produit national brut

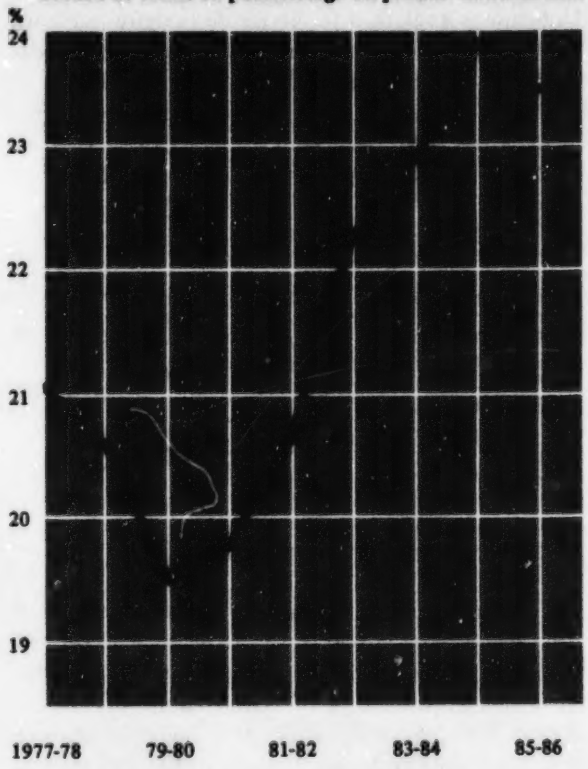

Tableau 2.2
Plan de dépenses par enveloppe

(en millions de dollars)	1982–1983	1983–1984	1984–1985	1985–1986
Développement économique et régional	11,981	13,101	16,287	12,967
Développement social	33,433	38,704	42,900	44,801
Arrangements fiscaux	5,661	5,862	5,921	5,688
Aide et affaires extérieures	2,028	2,261	2,740	2,735
Défense	6,990	7,973	8,782	9,383
Parlement	167	178	196	201
Services gouvernementaux	2,641	3,315	4,379	4,095
Dette publique	16,971	18,146	22,660	25,545
Total des enveloppes	**79,872**	**89,540**	**103,865**	**105,415**
Réserves non réparties par enveloppe	s/o	s/o	239	2,383
Annulation	s/o	s/o	−3,464	−2,397
Sorties de fonds totales	**79,872**	**89,540**	**100,640**	**105,401**

Les enveloppes de chaque secteur de dépenses comprennent les coûts des propositions contenues dans le Budget principal de 1985-1986 ainsi qu'une provision pour les contraintes connues et les mesures qui seront prises pendant l'exercice. En outre, des réserves non affectées aux enveloppes permettent de faire face aux autres éventualités. Comme les ministères et les organismes ne peuvent légalement dépenser plus que le Parlement ne les y autorise dans le libellé d'un crédit, les dépenses réelles seront généralement inférieures au montant autorisé; une provision pour ce manque, ou annulation, est comprise dans le calcul des sorties de fonds totales prévues. Le calcul de l'annulation se fonde sur l'analyse des dépenses des années précédentes par rapport aux montants autorisés. Bien qu'il soit impossible de prévoir avec exactitude les montants que les ministères n'utiliseront pas, une étude récente laisse supposer que 2.5 p. 100 environ des montants autorisés ne seront pas utilisés.

Le graphique B illustre l'amplitude relative et le taux de croissance des huit enveloppes de 1979-1980 à 1985-1986. La croissance des enveloppes au cours de cette période est traitée dans le reste du présent chapitre; des renseignements sur les changements apportés aux niveaux de dépenses entre 1984-1985 et 1985-1986 sont exposés au chapitre 3.

De 1979-1980 à 1985-1986, les sorties de fonds totales présentent une augmentation au taux de croissance composé annuel moyen de 12.6 p. 100. Cependant, la réduction des dépenses annoncée dans l'Exposé économique et financier du 8 novembre devrait permettre d'établir une augmentation modeste de 4.7 p. 100 des sorties totales de fonds en 1985-1986.

Les frais afférents à la dette publique reflètent la croissance des besoins financiers et des taux d'intérêt réels élevés pendant la période visée, et sont la composante des sorties de fonds totales qui augmente le plus vite, soit à un taux annuel moyen de 20.1 p. 100. Les sorties de fonds des programmes, c'est-à-dire les sorties de fonds totales moins les frais afférents à la dette publique, devraient augmenter au taux composé annuel moyen de 10.8 p. 100 pendant cette période. D'un point de vue comparatif, les enveloppes du Développement social (11.2 p. 100), de l'Aide et des affaires extérieures (11.7 p. 100), de la Défense (13.5 p. 100), des Services gouvernementaux (11.9 p. 100) et l'enveloppe du Parlement (12.5 p. 100) font état d'une croissance supérieure au taux moyen de croissance des sorties de fonds des programmes. Pour leur part, l'enveloppe des Arrangements fiscaux (7.7 p. 100) et l'enveloppe du Développement économique et régional (9.0 p. 100) enregistrent des taux de croissance inférieurs à la moyenne pendant la même période.

La croissance des dépenses du gouvernement est liée à l'activité économique du pays. Pendant la période mentionnée, la performance de l'économie canadienne est demeurée au-dessous des taux moyens de croissance économique réelle et au-dessus des taux moyens d'inflation, lesquels ont influé sur la croissance générale des sorties de fonds des programmes. L'inflation apparaît ainsi comme un facteur important à la base de la croissance totale des sorties de fonds des programmes pendant cette période. Le ralentissement périodique de l'économie canadienne a également influé sur la croissance de ces dépenses comme en témoignent l'augmentation survenue dans les stabilisateurs automatiques que sont les dépenses du gouvernement au titre de l'assurance-chômage et les mesures périodiques favorisant la création d'emplois, la formation, la construction de logements et l'aide au financement hypothécaire, aux petits entrepreneurs, aux agriculteurs et aux pêcheurs, ainsi que les dépenses en capital du gouvernement. Les principales mesures ayant contribué à la croissance des sorties de fonds des programmes pendant la période visée sont celles liées au Programme énergétique national, l'engagement d'accroître rapidement les programmes d'aide extérieure afin d'y consacrer 0.5 p. 100 du PNB avant 1985-1986, l'engagement d'augmenter de 3 p. 100 la participation réelle aux activités de l'OTAN, ainsi que les améliorations au Programme du supplément de revenu garanti. Parmi les mesures prévues pour compenser partiellement ces dépenses, et dont la plus récente a été annoncée le 8 novembre 1984, figurent diverses réductions et réaffectations des dépenses.

Graphique B

Sorties de fonds par enveloppe, de 1979-1980 à 1985-1986
(en millions de dollars)

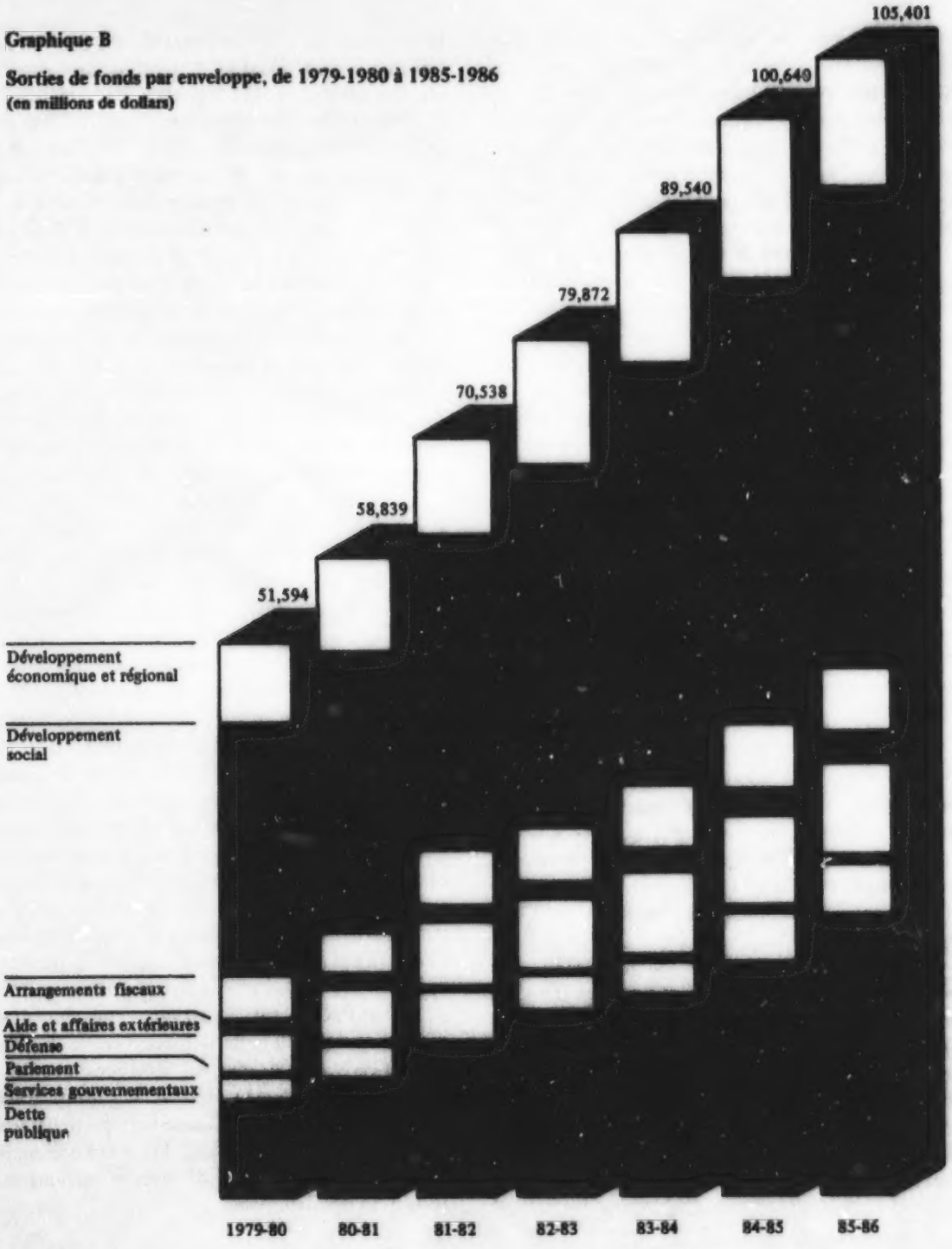

Chapitre 3
Le Plan de dépenses par enveloppe

Le plan financier du gouvernement est établi et présenté dans le budget ou l'exposé économique du ministre des Finances. Le plan financier repose sur les prévisions de recettes découlant des politiques fiscales en vigueur ou projetées et sur les prévisions de dépenses. Ces dernières tiennent compte des priorités globales du gouvernement, des nouvelles initiatives et des coûts prévus des politiques et programmes en place. Le Plan de dépenses établit aussi des niveaux de dépenses ou *enveloppes*, dans les limites des sorties de fonds totales, pour huit secteurs de dépenses. Le système actuel des enveloppes tient compte de l'incorporation de l'enveloppe de l'Énergie à celle du Développement économique et régional, et de celle de la Justice et des affaires juridiques à l'enveloppe du Développement social. Le plan actuel pour 1985-1986 a été présenté par le ministre des Finances dans son Exposé économique et financier du 8 novembre 1984.

Le système des enveloppes permet d'élaborer et de mettre en oeuvre de manière ordonnée les changements de politiques et de programmes qui entraînent une variation du niveau et de la répartition des dépenses. Il permet aussi de mieux intégrer l'établissement des priorités, l'élaboration des politiques et la gestion des dépenses du gouvernement.

Les programmes ont été répartis par enveloppe de manière à mettre en relief les options divergentes dans chaque secteur, tout en tenant compte du fait que les responsabilités ministérielles des titulaires de portefeuille ne doivent pas être éparpillées entre un trop grand nombre de secteurs et de comités du Cabinet. Ce chapitre est consacré à chacune des huit enveloppes et décrit en termes généraux l'objet des dépenses contenues dans l'enveloppe, les principaux programmes figurant au Budget des dépenses principal de 1985-1986 et les changements par rapport à celui de 1984-1985.

Le graphique C illustre l'importance relative de chaque enveloppe dans le budget total et des différentes catégories de paiement dans chaque enveloppe. En bref, les paiements de transfert correspondent aux paiements versés à d'autres paliers de gouvernement, aux subventions et contributions versées à des particuliers et à des organismes ainsi qu'aux subsides. Le gouvernement ne reçoit ni biens ni services directement en échange de ces paiements. Les paiements aux sociétés d'État comprennent les dépenses à l'égard des sociétés d'État qui nécessitent

Graphique C
Composition des enveloppes par catégorie de paiement

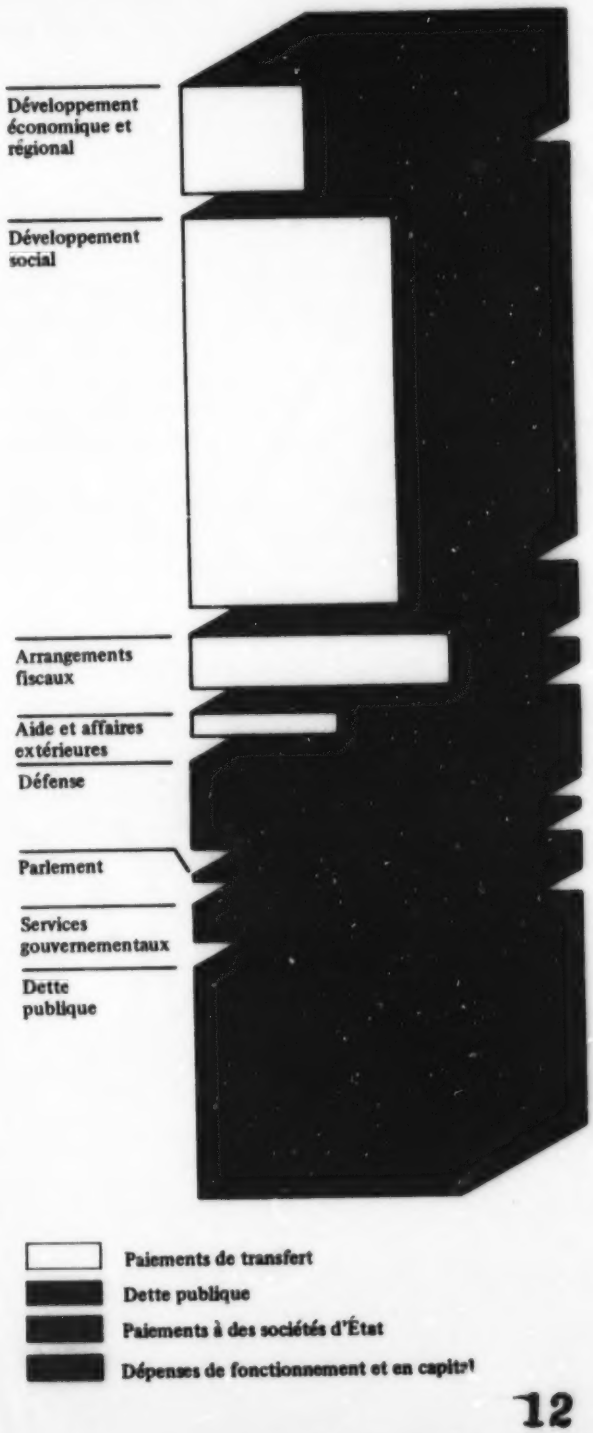

des crédits budgétaires. Les dépenses de fonctionnement et en capital des ministères et organismes reflètent le coût des biens et services achetés par le gouvernement. La classification des sorties de fonds budgétaires par catégorie de paiement est expliquée plus en détail au chapitre 4.

Comme le montre le graphique C, l'enveloppe la plus importante, celle du Développement social, est destinée surtout à des paiements de transfert. Ces derniers comprennent les versements aux provinces au titre de l'assurance-hospitalisation et de l'enseignement postsecondaire, les paiements aux particuliers au titre de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, les allocations familiales, la contribution du gouvernement à l'assurance-chômage, ainsi que les sommes versées aux autochtones à titre d'aide sociale et économique. Une fraction relativement faible de l'enveloppe est utilisée pour les dépenses de fonctionnement et en capital.

L'enveloppe des Arrangements fiscaux est affectée en totalité aux paiements de transfert aux autres paliers de gouvernement, principalement au titre de la péréquation.

Les dépenses de fonctionnement et celles en capital sont plus importantes dans l'enveloppe du Développement économique et régional parce qu'on y retrouve des ministères comme ceux des Transports et des Pêches et Océans. Les paiements de transfert dans cette enveloppe comprennent principalement des contributions versées par les ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de l'Expansion industrielle régionale, y compris des paiements d'encouragement du secteur pétrolier et des paiements visant à rendre l'industrie canadienne plus concurrentielle.

Les paiements de transfert de l'enveloppe de l'Aide et des affaires extérieures prennent la forme d'aide aux pays en développement et de subventions et contributions à des organismes internationaux. Les coûts relatifs aux bureaux diplomatiques du Canada à l'étranger constituent la partie la plus importante des dépenses de fonctionnement et en capital de l'enveloppe.

Mis à part celle de la Dette publique, les trois autres enveloppes, celles de la Défense, du Parlement et des Services gouvernementaux, sont consacrées presque entièrement aux dépenses de fonctionnement et en capital et assurent l'infrastructure nécessaire à un gouvernement national. L'enveloppe des Services gouvernementaux comprend les ressources requises pour établir des statistiques, percevoir les impôts directs et les droits de douane et d'accise, et pour administrer la Fonction publique et lui fournir des locaux.

Enveloppe du Développement économique et régional

Objet des dépenses

L'enveloppe du Développement économique et régional comprend les anciennes enveloppes du Développement économique et de l'Énergie. Les programmes du gouvernement fédéral financés par cette enveloppe ont plusieurs buts, entre autres de promouvoir les investissements du secteur privé et de régulariser la mise en valeur, la production et l'écoulement des ressources énergétiques du Canada.

Comme le soulignait le Programme de renouveau économique déposé par le ministre des Finances le 8 novembre 1984, le renouveau doit s'opérer de façon à permettre aux Canadiens de stimuler ensemble, de manière constructive et coopérative, l'investissement et la croissance économique. Les objectifs qui ont été fixés comprennent l'établissement de mécanismes qui favorisent la croissance économique du pays et la création d'emplois, la relance des investissements et la mise en valeur des nouvelles techniques, l'amélioration de notre compétitivité au plan international et l'établissement d'un climat de confiance propice à la création d'entreprises et à leur expansion.

Pour appuyer ces objectifs, le gouvernement fédéral a conclu des ententes de développement économique et régional (EDER) avec toutes les provinces et a ainsi créé une base solide sur laquelle reposeront les accords auxiliaires de coopération dans des secteurs particuliers. Bien que les priorités varient selon les provinces, des accords sectoriels importants ont été conclus dans divers domaines dont ceux des forêts, de l'agriculture, du développement industriel, du tourisme, des mines, ainsi que des sciences et de la technologie.

Faits saillants des dépenses de 1985-1986

Les dépenses prévues dans l'enveloppe du Développement économique et régional sont au moins de 3 milliards de dollars inférieures aux estimations de l'année précédente. Presque 2 milliards de la diminution qui apparaît au tableau 3.1 provient de la baisse des réserves. Cette baisse importante est liée à deux facteurs. Le premier est un facteur plutôt technique qui tient au fait qu'une part importante des réserves de 1985-1986 n'est pas intégralement répartie entre les enveloppes. Dans les années antérieures, on affectait la plus grande partie des réserves aux enveloppes en sachant que des transferts de fonds se feraient possiblement ensuite entre les secteurs de dépenses. Cette année, on a décidé de n'affecter à chacune des enveloppes que les réserves qui lui sont destinées. L'autre facteur, qui n'est pas sans relation aucune, est que des fonds additionnels avaient été alloués à cette enveloppe pour l'exercice 1984-1985 en prévision d'augmentations des besoins concernant l'indemnisation pétrolière. On s'attend à ce que ces paiements d'indemnisation pétrolière diminuent de 900 millions de dollars en 1985-1986.

Le reste de la diminution de l'enveloppe, soit 1.4 milliard, reflète la différence entre les niveaux du Budget des dépenses principal des deux années et résulte en premier lieu de la réduction des dépenses annoncée le 8 novembre 1984. Les réductions ont ainsi fait baisser d'environ 2.1 milliards le Budget des dépenses principal pour cette enveloppe.

Les dépenses prévues dans cette enveloppe peuvent être classées dans les catégories des dépenses liées au transport, à l'énergie, au soutien industriel et

Tableau 3.1
Plan de dépenses: Développement économique et régional

(en millions de dollars)	1982–1983	1983–1984	1984–1985	1985–1986
Total de l'enveloppe	11,981	13,101	16,287	12,967
Moins: réserves	s/o	s/o	2,671	730
Total – Budget des dépenses principal	**s/o**	**s/o**	**13,616**	**12,237**

technologique, au soutien à l'agriculture et à la pêche et dans une catégorie comprenant des dépenses diverses relativement plus basses.

Le secteur des transports représente presque 30 p. 100 de l'enveloppe et comprend surtout le ministère des Transports et la Commission canadienne des transports.

Bien que les prévisions du ministère des Transports indiquent une réduction générale des dépenses par rapport à l'année précédente, les principales mesures d'expansion dans le secteur des transports constituent toujours un aspect important des plans de dépenses de 1985-1986. Le Programme des transports de surface accuse une diminution nette de 184 millions au chapitre des postes budgétaires par rapport à 1984-1985 pour s'établir à 1,006 millions de dollars. Une partie de cette diminution (96 millions) est due à l'achèvement du Programme d'achat de wagons de transport du grain. Le reste découle de la diminution des paiements faits à VIA Rail pour les services ferroviaires de passagers et à CN Marine Inc. pour les services de traversier de la côte de l'Est.

Le Programme des transports aériens accuse une diminution nette de 177 millions pour atteindre le niveau de 777 millions de dollars. Cette diminution découle du transfert de 13 millions au Bureau canadien de la sécurité aérienne, de la diminution de 45 millions intervenue dans le programme d'immobilisations à cause de l'achèvement de plusieurs projets importants, de l'augmentation de 126 millions des recettes en raison de l'augmentation des passagers et du trafic aérien et des mesures annoncées en novembre dernier.

La diminution de 90 millions au poste du Programme de transport maritime, qui s'établit à 857 millions de dollars, est largement due à deux facteurs: l'achèvement de travaux d'immobilisations ainsi que la réduction des dépenses annoncée par le gouvernement visant les services de circulation des navires, le report de la construction de certains navires et d'autres projets d'immobilisations.

L'augmentation de 284 millions survenue dans les prévisions de la Commission canadienne des transports reflète une hausse nette des paiements statutaires conformément à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et les programmes énergétiques connexes représentent le quart de l'enveloppe. Les niveaux recommandés pour financer ce ministère ont diminué de 330 millions par rapport au Budget principal de 1984-1985. Les principales diminutions de dépenses proviennent du Programme canadien de remplacement du pétrole, du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et d'autres réductions annoncées le 8 novembre 1984 dans l'Exposé économique et financier. Ces réductions sont en partie compensées par les dépenses accrues relatives aux ententes de développement économique et régional conclues avec Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan; les ressources allouées au Fonds de développement de la Nouvelle-Écosse; ainsi que les ressources affectées à certaines recherches sur la télédétection par satellite et dans le cadre du Programme géoscientifique pour l'énergie des régions pionnières.

La partie de cette enveloppe touchant les prêts, apports en capital et avances affiche aussi une diminution considérable, étant donné qu'aucune injection de capitaux n'est prévue pour Petro-Canada tandis que le Budget des dépenses principal de 1984-1985 consacrait 425 millions de dollars à ce chapitre.

Les programmes de soutien industriel et technologique représentent un cinquième de l'enveloppe et comprennent des programmes comme ceux du ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR), du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie et des organismes de recherches connexes, ainsi que ceux de la Banque fédérale de développement. Le MEIR inscrira, pour la première fois, une année complète d'activités et de dépenses pour la mise en oeuvre de nouvelles ententes auxiliaires portant sur le développement industriel, le tourisme et la technologie de pointe dans le cadre des EDER signées avec les provinces. Bien que le budget des dépenses du MEIR affiche une légère baisse globale de 23 millions de dollars par rapport à l'année précédente, on doit noter que cette baisse tient compte des 200 millions de dollars retranchés par suite des réductions de dépenses annoncées en novembre 1984 et de l'abandon de certains anciens programmes comme les Ententes cadres de développement, le Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre et le Programme du centre de commerce et de conventions. Par ailleurs, les fonds affectés en vertu de la Loi sur le développement industriel et régional ont été établis à 344 mil-

lions de dollars, soit quelque 30 millions de plus qu'en 1984-1985. Les fonds affectés à un important programme du MEIR, le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, ont aussi été augmentés pour atteindre 175 millions de dollars, ce qui correspond à environ 44 millions de dollars de plus que prévu l'année précédente.

Le budget des dépenses du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) sera amputé de 59 millions de dollars en 1985-1986. Toutefois, cette diminution, qui portera le budget des dépenses du CNRC à 443 millions de dollars, tient compte des réductions plutôt appréciables annoncées en novembre 1984 qui ont affecté principalement les nouveaux programmes prévus, mais aussi les programmes de recherche et de développement énergétiques dont le budget a été réduit de 32 millions de dollars pour 1985-1986.

Les programmes reliés à l'agriculture, comprenant le Service canadien des forêts, la Société du crédit agricole, le ministère des Pêches et Océans ainsi que le Programme des céréales et des graines oléagineuses des Affaires extérieures, représentent un autre cinquième des dépenses de cette enveloppe.

Le ministère de l'Agriculture a pris des mesures en vue de renforcer les ressources reliées aux activités d'inspection et de réglementation afin de promouvoir la vente ordonnée des produits agricoles. De même, le ministère met en oeuvre un projet d'immobilisations destiné à la remise en état et à l'amélioration des installations de recherche et nécessaires aux autres activités. Les programmes de stabilisation et d'assurance-récoltes ont été maintenus afin de protéger les niveaux de revenus des producteurs. Il incombe maintenant au ministère de l'Agriculture, plutôt qu'aux Affaires extérieures, d'effectuer les paiements versés en vertu de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. De récentes modifications à cette dernière loi ont permis de la rendre plus sensible aux besoins des producteurs. En dernier lieu, des ressources ont été ajoutées au présent Budget des dépenses principal en rapport avec quatre nouvelles ententes auxiliaires de développement économique et régional dans le secteur de l'agriculture conclues avec le Manitoba, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

Un ministre d'État aux Forêts a été nommé, et le Service canadien des forêts devient un programme distinct du budget des dépenses de 1985-1986 du ministère de l'Agriculture reflétant ainsi les priorités du gouvernement en ce qui concerne le secteur des forêts. L'importance de l'application permanente, au niveau régional, de la stratégie fédérale de repeuplement des forêts et d'augmentation de la productivité de l'exploitation forestière est reconnue par la signature de différents accords fédéraux-provinciaux visant le repeuplement des forêts.

Le budget des dépenses de Pêches et Océans affiche une baisse de 61 millions pour 1985-1986. Cette diminution peut être attribuée à un certain nombre de facteurs comme la réduction des dépenses en capital effectuées en vertu du Programme de projets spéciaux de relance et une compression des dépenses reliées à la mise en oeuvre des recommandations du Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique. Parallèlement, toutefois, les dépenses augmenteront en ce qui a trait à l'élaboration et la mise en place d'infrastructures et de services dans les régions du Québec et de l'Atlantique, aux réparations aux petits abris de bateaux suite à des dommages causés par des tempêtes, aux coûts directs imposés par Travaux publics Canada et reliés aux services de dragage, aux travaux de recherche et de développement et à l'augmentation des exigences d'exploitation des bateaux.

Le reste des dépenses de l'enveloppe du Développement économique et régional s'élève à environ 0.5 milliard de dollars en 1985-1986. Les ministères intéressés sont les Communications, Consommation et Corporations et Travail. L'importante diminution des dépenses du budget principal de Consommation et Corporations est attribuable au niveau à la baisse des activités du programme de la MIUF, tandis que l'accroissement des dépenses du budget principal de Travail Canada est attribuable à l'augmentation des prestations statutaires d'adaptation pour les travailleurs et aux fonds octroyés pour le Centre canadien du marché du travail et de la productivité.

Tableau 3.2
Budget des dépenses principal: Développement économique et régional

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1984–1985	Budget des dépenses principal 1985–1986	Variation
Affaires extérieures: Programme d'expansion des marchés d'exportation	30.7	35.0	4.3
Programme des céréales et des graines oléagineuses	174.0	11.3	−162.7
Corporation commerciale canadienne	24.7	15.8	−8.9
Société pour l'expansion des exportations	287.0	240.0	−47.0
Agriculture: ministère	1,267.9	1,680.2	412.3
Canagrex	5.4	.....	−5.4
Commission canadienne du lait	6.5	4.4	−2.1
Office canadien des provendes	18.2	19.7	1.5
Société du crédit agricole	494.2	90.0	−404.2
Approvisionnements et Services: soumissions R et D spontanées, expansion des entreprises et information du public	25.0	16.5	−8.5
Communications: à l'exception des arts et de la culture	176.0	177.0	1.0
Consommation et Corporations: ministère	246.2	193.4	−52.8
Commission sur les pratiques restrictives du commerce	1.2	1.2	.....
Conseil canadien des normes	6.6	5.4	−1.2
Développement économique et régional, département d'État	23.5	.....	−23.5
Énergie, Mines et Ressources	3,158.6	2,828.8	−329.8
Commission de contrôle de l'énergie atomique	20.2	23.7	3.5
Énergie atomique du Canada Limitée	331.4	331.6	0.2
Office national de l'énergie	25.2	27.0	1.8
Petro-Canada	460.2	.....	−460.2
Société Petro-Canada pour l'assistance internationale	60.5	.....	−60.5
Environnement: foresterie	145.1	.....	−145.1
Expansion industrielle régionale: ministère	1,304.8	1,281.2	−23.6
Agence d'examen de l'investissement étranger	7.0	7.2	0.2
Banque fédérale de développement	23.9	45.5	21.6
Société de développement du Cap-Breton	134.4	192.0	57.6
Pêches et Océans: ministère	690.1	629.1	−61.0
Sciences et Technologie: ministère d'État	8.3	9.1	0.8
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	280.3	295.5	15.2
Conseil des sciences du Canada	4.8	5.0	0.2
Conseil national de recherches du Canada	502.4	443.3	−59.1
Transports: ministère	3,233.5	2,830.6	−402.9
Administration du pipe-line du Nord	3.8	1.4	−2.4
Agence d'administration du transport des céréales	.....	3.0	3.0
Bureau canadien de la sécurité aérienne	.....	13.6	13.6
Commission canadienne des transports	555.4	839.5	284.1
Travail: ministère	95.2	125.5	30.3
Conseil canadien des relations du travail	5.6	6.0	0.4
Total partiel	**13,837.8**	**12,428.5**	**−1,409.3**
Moins: remboursement de prêts des années antérieures	221.3	191.9	−29.4
Total	**13,616.5**	**12,236.6**	**−1,379.9**

Enveloppe du Développement social

Objet des dépenses

Cette enveloppe comprend maintenant les deux anciennes enveloppes Affaires sociales et Justice et affaires juridiques.

Les priorités du gouvernement fédéral, telles qu'exposées dans le discours du trône du 5 novembre 1984, consisteront à établir une réconciliation nationale, un renouveau économique, une justice sociale ainsi qu'une sécurité juridique et publique accrues. Les politiques et programmes sociaux du gouvernement seront fortement orientés vers la réalisation de ces priorités, par le biais de la réforme et de la simplification des programmes gouvernementaux, de l'harmonisation des politiques avec celles des administrations provinciales, de la création d'emplois et de la modification du Code criminel.

Pour réaliser ses priorités et programmes sociaux au cours de 1985-1986, le gouvernement fédéral consacrera 44,801 millions de dollars, soit 42 p. 100 de ses dépenses, à l'enveloppe du Développement social. Les activités qu'englobe cette enveloppe sont réparties entre trois grandes catégories: les transferts aux particuliers, les transferts aux provinces et aux territoires, et les services directs au public.

La plus élevée des catégories de dépenses, celle des transferts aux particuliers, comprend les paiements aux personnes âgées, aux familles, aux chômeurs et aux anciens combattants. Elle compte pour environ 43 p. 100 de l'enveloppe.

Les dépenses relatives aux transferts aux provinces et aux territoires représenteront approximativement 30 p. 100 de l'enveloppe. Ces dépenses comprennent l'enseignement postsecondaire, les services de santé, les services de bien-être social, l'aide aux handicapés, la formation et l'aide juridique.

Le gouvernement consacrera environ 25 p. 100 de l'enveloppe du Développement social aux services directs au public. Ces dépenses incluent les programmes liés à l'emploi, à la santé, au logement, au développement du Nord, aux autochtones et aux habitants du Nord, à la mise en application des lois et aux services correctionnels.

Faits saillants des dépenses de 1985-1986

Les dépenses prévues dans l'enveloppe du Développement social dépassent de 1,901 millions les estimations de l'année précédente, bien que les réserves pour les éventualités immédiates et les nouvelles mesures soient inférieures de 900 millions aux estimations de 1984-1985. Cette augmentation est surtout due à celle des dépenses des grands programmes législatifs comme la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, l'allocation au conjoint, les allocations familiales, le Régime d'assistance publique du Canada et les mesures de Financement des programmes établis (FPE). La réduction des dépenses annoncée le 8 novembre 1984 compense quelque peu l'augmentation. Sans cette réduction, les dépenses de l'enveloppe seraient supérieures de 683 millions de dollars au montant indiqué ci-haut.

Le Budget des dépenses principal de 1985-1986 prévoit 43,472 millions de dollars pour cette enveloppe. Celle-ci comprenait auparavant le Centre d'information sur l'unité canadienne et le département d'État au Développement social, qui ont été abolis en 1984.

Le Budget principal de 1985-1986 alloue 26,333 millions de dollars au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, soit 60 p. 100 de l'enveloppe du Développement social. Le gros de ces dépenses provient des programmes statutaires; celles-ci se sont accrues de 10 p. 100 par rapport à 1984-1985 pour atteindre 25,472 millions de dollars. De cette somme, 12,501 millions seront consacrés aux programmes reliés à la Sécurité de la vieillesse, 3,928 millions au

Tableau 3.3
Plan de dépenses: Développement social

(en millions de dollars)	1982–1983	1983–1984	1984–1985	1985–1986
Total de l'enveloppe	33,433	38,704	42,900	44,801
Moins: réserves	s/o	s/o	2,273	1,329
Total – Budget des dépenses principal	**s/o**	**s/o**	**40,627**	**43,472**

Régime d'assistance publique du Canada qui assume 50 p. 100 des coûts des programmes provinciaux de services sociaux et familiaux, et 6,490 millions aux paiements de transfert aux gouvernements provinciaux pour les services de santé assurés selon la Partie VI de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis (1977). Les paiements de transfert aux provinces pour l'enseignement postsecondaire versés en vertu de ces mêmes ententes figurent au budget du Secrétariat d'État et atteindront 2,277 millions en 1985-1986. Les transferts fiscaux à verser aux provinces dans le cadre du FPE et les dépenses directes à ce titre s'élèveront à 7 milliards de dollars en 1985-1986.

Le Budget principal de 1985-1986 prévoit consacrer 4,045 millions de dollars à Emploi et Immigration. Ceci représente une diminution de 514 millions par rapport au Budget principal de 1984-1985, partiellement en raison des réductions de dépenses annoncées le 8 novembre 1984. Toutefois, ce Budget des dépenses ne tient pas compte du montant d'un milliard de dollars annoncé dans l'exposé du 8 novembre et qui servira principalement à aider les Canadiens à acquérir des compétences nouvelles et à trouver de l'emploi. Ce montant a été inclus dans les réserves de l'enveloppe et prendra la forme d'un Budget des dépenses supplémentaire au cours de 1985-1986. Les contributions du gouvernement au compte d'assurance-chômage s'établiront à 2,616 millions de dollars en 1985-1986. Le Budget des dépenses prévoit aussi 427 millions pour la création directe d'emplois, et 805 millions pour des programmes de formation relative à l'emploi.

Le budget du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sera porté à 2,330 millions de dollars. Les services financés par le biais du Programme des affaires indiennes et Inuit représentent 1,505 millions de dollars; de ce montant, 309 millions seront consacrés à l'aide sociale, 449 millions à l'éducation des autochtones et 124 millions à l'aide aux bandes indiennes pour l'administration des programmes. Les dépenses engagées au chapitre des règlements versés en vertu du Programme des revendications des autochtones passeront de 1.4 à 12.8 millions en 1985-1986. Les autochtones bénéficient aussi directement et indirectement de dépenses effectuées dans le cadre d'autres programmes fédéraux. Ainsi, quelque 578 millions de dollars ont été accordés aux administrations du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest pour les aider à offrir des services aux habitants du Nord, dont près de la moitié sont des autochtones.

Le budget du ministère des Affaires des anciens combattants atteint 1,577 millions de dollars; de ce montant, 748 millions seront consacrés aux pensions et 466 millions aux allocations.

Le budget de la Société canadienne d'hypothèques et de logement s'élève à 1,521 millions de dollars; de cette somme, 1,248 millions seront consacrés au logement social. L'augmentation de 104 millions par rapport au budget de 1984-1985 est en grande partie attribuable à des programmes de subventions destinés au logement social.

Dans le domaine de la culture, le budget de la Société Radio-Canada diminuera pour se fixer à 847 millions en 1985-1986, ceci en raison des réductions de dépenses annoncées. Au même moment, le budget du ministère des Communications et d'autres organismes culturels qui relèvent du ministre des Communications augmente de 110 millions pour atteindre 566 millions de dollars. Cette augmentation comprend 82 millions associés au transfert de responsabilités relatif à la Société de construction des musées du Canada Inc., laquelle relevait auparavant des Travaux publics.

Le Budget des dépenses principal de 1985-1986 prévoit consacrer 727 millions de dollars au ministère de l'Environnement. Dans le cadre des dépenses du ministère de l'Environnement pour 1985-1986, une somme de 303 millions sera versée à Parcs Canada pour l'exploitation des parcs nationaux et des sites historiques et 192 millions pour celle des stations du réseau météorologique canadien.

Le Budget principal de 1985-1986 alloue 1,943 millions de dollars au Solliciteur général, qui comprend, en plus du ministère lui-même, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, la Gendarmerie royale du Canada et le Service canadien du renseignement de sécurité. Les fonds destinés au ministère s'élèvent à 188 millions, dont 162 touchent les accords conclus avec les provinces sur le partage des coûts des services offerts aux jeunes contrevenants. La prestation de services par le Service correctionnel du Canada et par la Commission nationale des libérations conditionnelles coûtera 796 et 15 millions, respectivement. L'aug-

Tableau 3.4
Budget des dépenses principal: Développement social

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1984–1985	Budget des dépenses principal 1985–1986	Variation
Affaires des anciens combattants: ministère	1,521.6	1,577.4	55.8
Affaires indiennes et Nord canadien: ministère	2,111.7	2,330.5	218.8
Commission d'énergie du Nord canadien	6.5	4.1	−2.4
Communications: arts et culture	90.9	176.4	85.5
Archives publiques	39.4	41.9	2.5
Bibliothèque nationale	29.8	32.9	3.1
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	25.5	25.4	−0.1
Conseil des Arts du Canada	69.6	72.0	2.4
Corporation du centre national des Arts	14.8	14.6	−0.2
Musées nationaux du Canada	69.5	74.9	5.4
Office national du film	62.5	62.9	0.4
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne	54.8	65.3	10.5
Société Radio-Canada	895.7	846.8	−48.9
Conseil du Trésor: initiatives à l'emploi	170.0	15.0	−155.0
Développement social: département d'État	7.2	.....	−7.2
Emploi et Immigration: ministère	4,559.3	4,045.2	−514.1
Commission d'appel de l'immigration	4.4	4.5	0.1
Environnement: programmes de l'environnement	741.8	727.0	−14.8
Justice: ministère	145.1	158.7	13.6
Commission canadienne des droits de la personne	9.2	9.3	0.1
Commission de réforme du droit du Canada	5.0	5.1	0.1
Commissaire à la magistrature fédérale	96.9	106.7	9.8
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée	2.9	3.2	0.3
Cour canadienne de l'impôt	4.2	4.0	−0.2
Cour fédérale du Canada	7.9	9.3	1.4
Cour suprême du Canada	5.7	6.1	0.4
Santé nationale et Bien-être social: ministère	23,839.8	26,270.7	2,430.9
Santé et sport amateur	61.6	62.4	0.8
Conseil des recherches médicales	157.0	130.6	−26.4
Secrétariat d'État: ministère	2,708.9	3,093.6	384.7
Conseil consultatif de la situation de la femme	2.2	2.4	0.2
Conseil de recherches en sciences humaines	56.9	60.9	4.0
Situation de la femme – Bureau de la coordonnatrice	2.8	2.8	.....
Solliciteur général: ministère	20.3	187.6	167.3
Bureau canadien du renseignement de sécurité	.....	115.9	115.9
Commission nationale des libérations conditionnelles	13.8	15.0	1.2
Gendarmerie royale du Canada	873.8	828.3	−45.5
Service correctionnel	759.5	795.8	36.3
Travail: Société canadienne d'hypothèques et de logement	1,417.8	1,521.4	103.6
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	5.0	7.7	2.7
Total partiel	**40,671.3**	**43,514.3**	**2,843.0**
Moins: Remboursement de prêts des années antérieures	44.6	42.0	−2.6
Total	**40,626.7**	**43,472.3**	**2,845.6**

mentation de 36 millions des dépenses du Service correctionnel est attribuable à une hausse des dépenses en capital et de fonctionnement qui résultent en grande partie de l'accroissement de la population carcérale. Un budget de 828 millions sera accordé à la GRC en 1985-1986 pour la mise en application des lois fédérales et pour les services policiers fournis dans le cadre des marchés conclus à cet égard avec les provinces, les territoires et les municipalités. Enfin, 116 millions de dollars seront consacrés au Service canadien du renseignement de sécurité.

Les dépenses du ministère de la Justice, qui comprend, outre le ministère lui-même, divers tribunaux et commissions, s'élèveront à 302 millions de dollars en 1985-1986. Ces dépenses comportent une hausse de 20 millions des contributions versées aux provinces et aux territoires en vertu d'accords sur le partage des frais d'aide juridique aux adultes et aux jeunes contrevenants.

Enveloppe des Arrangements fiscaux

Objet des dépenses

Les dépenses relevant de l'enveloppe des Arrangements fiscaux ont pour but général d'offrir aux provinces une aide financière sans condition, c'est-à-dire des transferts de fonds sans condition ou stipulation quant à l'utilisation des sommes. Les programmes de l'enveloppe sont soit conçus en fonction des besoins, soit liés au régime fiscal.

Les programmes liés aux besoins sont la péréquation, les subventions statutaires prévues conformément aux lois constitutionnelles de 1867 à 1982 et à d'autres autorisations statutaires, et la stabilisation fiscale. Environ 90 p. 100 des dépenses totales de cette enveloppe sont consacrées à la péréquation fiscale, qui vise à permettre à toutes les provinces d'assurer à leurs résidents un niveau raisonnable de services publics à des niveaux d'imposition raisonnablement comparables.

Les programmes de nature fiscale sont: la garantie de recettes provenant de l'impôt sur le revenu, qui protège dans certains cas les provinces contre des pertes de revenu découlant de modifications à l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers; les subventions aux municipalités et aux provinces en remplacement d'impôts fonciers; les paiements de taxation réciproque aux provinces à l'égard des taxes à la consommation; les paiements aux provinces d'une part de l'impôt fédéral sur le revenu perçu sur les recettes des entreprises privées de services publics; la récupération auprès du Québec des trois points d'impôt sur le revenu des particuliers transférés à cette province en compensation d'un programme d'allocations aux jeunes ayant pris fin depuis.

Faits saillants des dépenses de 1985-1986

Les dépenses totales de l'enveloppe des Arrangements fiscaux s'élèvent à 5,688 millions de dollars, soit 214 millions ou 3.6 p. 100 de moins par rapport à la provision de 5,902 millions figurant dans le Budget des dépenses principal de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à une réduction de 352 millions des paiements de péréquation fiscale, la disposition de garantie transitoire introduite en 1982-1983 se terminant en 1984-1985.

Les versements en vertu de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique ont augmenté de 90 millions de dollars dans le Budget des dépenses principal de 1985-1986 par rapport à 1984-1985. Les données relatives aux années d'imposition antérieures, reçues après la compilation du Budget principal de 1984-1985, ont entraîné des rajustements qui représentent 55 millions de dollars de l'augmentation. Les 35 millions de dollars restants reflètent la croissance continue prévue des autorisations de péréquation en 1985.

Les dépenses prévues au titre de la taxation réciproque en 1985-1986 ont augmenté de 20 millions par rapport à 1984-1985. Cette augmentation est fondée sur les prévisions de croissance des taxes de vente provinciales sur les achats de biens et services imposables et tient compte de rajustements au titre des années précédentes.

Tableau 3.5
Plan de dépenses: Arrangements fiscaux

(en millions de dollars)	1982–1983	1983–1984	1984–1985	1985–1986
Total de l'enveloppe	**5,661**	**5,862**	**5,921**	**5,688**

Tableau 3.6
Budget des dépenses principal: Arrangements fiscaux

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1984–1985	Budget des dépenses principal 1985–1986	Variation
Finances: péréquation fiscale, stabilisation fiscale, revenu garanti, recouvrement des allocations aux jeunes, subventions en vertu des lois constitutionnelles de 1867 à 1982 et d'autres autorisations statutaires, taxation réciproque, transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises de services publics.	5,666.6	5,426.8	−239.8
Travaux publics: subventions aux municipalités	258.5	286.0	27.5
Total partiel	**5,925.1**	**5,712.8**	**−212.3**
Moins: remboursement de prêts des années antérieures	23.1	25.0	1.9
Total	**5,902.0**	**5,687.8**	**−214.2**

Les subventions fédérales tenant lieu de taxes foncières passent de 258 millions de dollars dans le Budget des dépenses principal de 1984-1985 à 286 millions de dollars dans celui de 1985-1986. Cette hausse d'environ 11 p. 100 résulte surtout de l'augmentation des taux d'imposition des administrations locales.

Enveloppe de l'Aide et des affaires extérieures

Objet des dépenses

Les programmes relevant de l'enveloppe de l'Aide et des affaires extérieures visent principalement à venir en aide aux pays en développement et à représenter les intérêts du Canada à l'étranger dans les domaines de la politique étrangère, de la croissance économique, y compris le développement du commerce, de la paix et de la sécurité, de la souveraineté canadienne et de l'identité nationale, ainsi que de la justice sociale. Le ministère des Affaires extérieures a pour responsabilités premières la promotion et la protection des intérêts du Canada à l'étranger et l'entretien de relations avec d'autres pays, sur une base bilatérale ou multilatérale, par l'intermédiaire d'organisations internationales dont le Canada est membre. Travaillant en étroite collaboration avec les Affaires extérieures, l'Agence canadienne de développement international est responsable de l'administration et de la prestation d'un programme complet d'aide aux pays en développement.

L'ampleur de ces intérêts globaux est démontrée par le fait que le Canada entretient des relations diplomatiques avec presque tous les pays et qu'il reconnaît la plupart d'entre eux; de plus, il est membre des Nations Unies, d'organismes connexes et de plusieurs autres organisations internationales, et participe à plusieurs de leurs programmes. Le Canada entretient des relations par l'entremise de 119 missions, y compris celles affiliées aux organisations multilatérales. La taille et les responsabilités de ces missions varient d'un pays à l'autre ou en fonction des buts fixés par rapport aux organisations auprès desquelles elles sont accréditées. Dans certains pays, par exemple, on mettra l'accent sur la promotion commerciale, alors que dans plusieurs pays en développement, on s'occupera surtout de l'aide au développement. Le Canada participe aux activités des organisations multilatérales afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés concernant la paix et la sécurité, les relations économiques internationales, les questions humanitaires et le développement économique.

Les intérêts globaux du Canada à l'étranger ne sont assujettis à aucun ordre de priorité ou de préséance. On tient surtout compte de la situation sur les plans international et national pour déterminer l'importance qu'il convient d'accorder à certains intérêts du pays. Présentement, le Canada s'intéresse surtout aux questions ayant trait à la croissance économique, y compris le développement du commerce, et à la paix et à la sécurité internationales.

Le Canada est reconnu de longue date comme étant un pays qui se préoccupe grandement du développement international. Son but premier est d'aider les gens des pays en développement à atteindre une croissance économique et sociale qu'ils pourront maintenir d'eux-mêmes par la suite. Les divers programmes d'aide rapportent également des avantages importants à l'économie canadienne, car l'achat de biens et de services au Canada pour soutenir des projets de développement outre-mer stimule l'industrie canadienne et peut favoriser l'expansion des marchés d'exportation.

L'enveloppe de l'Aide et des affaires extérieures comprend également les ressources affectées à la participation du Canada aux expositions mondiales, les fonds versés à la Société Petro-Canada pour l'assistance internationale à l'égard de ses frais d'exploitation et les subventions versées au Centre de recherches pour le développement international, qui appuie l'étude des problèmes des régions en développement dans le monde. L'aide financière versée aux institutions financières internationales, qui est incluse dans les prévisions de dépenses budgétaires du ministère des Finances, fait également partie de cette enve-

Tableau 3.7
Plan de dépenses: Aide et affaires extérieures

(en millions de dollars)	1982–1983	1983–1984	1984–1985	1985–1986
Total de l'enveloppe	2,028	2,261	2,740	2,735
Moins: réserves	s/o	s/o	138	13
Total – Budget des dépenses principal	**s/o**	**s/o**	**2,602**	**2,722**

loppe, tout comme celle versée à la Commission mixte internationale, qui se préoccupe de diverses questions portant sur les eaux limitrophes et l'environnement le long de la frontière canado-américaine.

Faits saillants des dépenses de 1985-1986

Le Budget des dépenses principal de 1985-1986 comprend 2,214 millions de dollars en dépenses budgétaires et 583 millions de dollars en prêts, apports en capital et avances pour l'enveloppe de l'Aide et des affaires extérieures, soit une hausse de 178 millions de dollars des dépenses budgétaires et une baisse de 47 millions de dollars au chapitre des prêts, apports en capital et avances par rapport au Budget des dépenses principal de l'an dernier.

Les ressources supplémentaires de 40 millions de dollars prévues pour les Affaires extérieures sont nécessaires pour répondre à l'accroissement de la charge de travail au pays et à l'étranger et pour réaliser un certain nombre de nouveaux projets, y compris l'octroi de fonds supplémentaires pour les activités de promotion commerciale et le désarmement, le contrôle des armements et les activités relatives aux droits de la personne et pour les programmes d'aide publique au développement (APD). L'augmentation de la charge de travail est attribuable en partie au transfert de responsabilités des missions médicales à l'étranger, qui relevaient auparavant du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le niveau total des engagements relatifs à l'APD s'établit à 2,250 millions de dollars, soit 139 millions de dollars de plus qu'en 1984-1985. Le tableau 3.8 présente la répartition de ces dépenses pour chacune des années.

Le montant total des besoins en espèces prévus pour l'APD au Budget des dépenses est de 2,113 millions de dollars. Il diffère du total de l'APD figurant au tableau 3.8 parce que les paiements versés aux institutions financières internationales sont en grande partie effectués en billets à ordre. Ces billets sont encaissés par les institutions bénéficiaires au cours des années subséquentes, selon leurs besoins; ce sont les prévisions de ces besoins réels en espèces pour 1985-1986 qui figurent dans le Budget des dépenses principal. La valeur totale des billets figure cependant dans le calcul de l'APD pour l'année au cours de laquelle les billets sont émis et c'est cette valeur qui est présentée au Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Les dépenses budgétaires de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), dans le Budget des dépenses principal de 1985-1986, dépassent de 103 millions de dollars celles de l'exercice précédent. Elles reflètent des augmentations importantes au chapitre de l'aide bilatérale au développement et des contributions aux projets d'aide au développement d'organismes non gouvernementaux canadiens ou internationaux.

Tableau 3.8
Aide publique au développement

(en millions de dollars)	1984–1985	1985–1986
Coopération bilatérale (ACDI)	1,097	1,164
Initiatives internationales (ACDI)	516	554
Fonds versés à des institutions financières internationales (ministère des Finances)	252	324
Centre de recherches pour le développement international	81	86
Contribution multilatérale (ministère des Affaires extérieures)	29	29
Réserve pour nouvelles initiatives	13	.....
Société Petro-Canada pour l'assistance internationale	60	30
Ressources administratives relatives à l'APD (ACDI et ministère des Affaires extérieures)	99	106
Total	**2,147**	**2,293**
Moins: remboursements de prêts des années antérieures	36	43
Aide publique au développement nette	**2,111**	**2,250**

Tableau 3.9
Budget des dépenses principal: Aide et affaires extérieures

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1984–1985	Budget des dépenses principal 1985–1986	Variation
Affaires extérieures	699.4	739.5	40.1
Agence canadienne de développement international	1,644.2	1,727.0	82.8
Centre de recherches pour le développement international	81.0	86.0	5.0
Commission mixte internationale	3.4	3.5	0.1
Finances: aide au développement	237.7	210.8	−26.9
Énergie, Mines et Ressources: Société Petro-Canada pour l'assistance internationale	.....	30.5	30.5
Total partiel	**2,665.7**	**2,797.3**	**131.6**
Moins: remboursements de prêts des années antérieures	63.8	75.7	11.9
Total	**2,601.9**	**2,721.6**	**119.7**

La diminution de 20 millions des besoins en prêts, apports en capital et avances de l'ACDI dans le Budget des dépenses principal tient principalement à la diminution des paiements en espèces aux institutions financières internationales.

La baisse de 27 millions de dollars des prêts, apports en capital et avances du Budget des dépenses principal du ministère des Finances est entièrement attribuable à la modification des taux auxquels sont encaissés les billets à vue émis à l'Association internationale de développement, organisme de prêt à conditions avantageuses de la Banque mondiale, et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Le budget du Centre de recherches pour le développement international fait voir une augmentation de 5 millions de dollars dans le Budget des dépenses principal.

Enveloppe de la Défense

Objet des dépenses

Cette enveloppe comprend les dépenses pour deux programmes: le Programme des services de défense, qui englobe toutes les activités et les ressources du ministère de la Défense nationale, et le Programme de Construction de la Défense (1951) Limitée, une société d'État qui fournit les services de construction, de marchés et de supervision au ministère.

Le Programme des services de défense a pour objectif d'assurer la sécurité du Canada et de contribuer au maintien de la paix dans le monde. Pour appuyer cet objectif, le gouvernement maintient les Forces canadiennes qui appuient les autorités civiles en assurant la surveillance,le contrôle et la sécurité dans le territoire qui relève de l'autorité du Canada. Pour renforcer la sécurité du Canada dans le cadre des mesures de défense collectives, le gouvernement appuie également la participation du Canada à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et sa collaboration avec les États-Unis pour la défense de l'Amérique du Nord. Pour favoriser la stabilité internationale, le gouvernement fournit une aide militaire aux activités de maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies, ainsi qu'une instruction militaire aux pays amis. Le programme comporte également des services de secours en cas d'urgence ou de sinistre ou d'opérations de recherche et de sauvetage.

Faits saillants des dépenses de 1985-1986

Le Budget des dépenses principal de 1985-1986 prévoit 9,383 millions de dollars pour l'enveloppe de la Défense. Cela représente une augmentation de 616 millions ou 7 p. 100 par rapport au Budget principal de 1984-1985, et permettra de poursuivre la réalisation de l'objectif de l'OTAN d'une augmentation réelle de 3 p. 100 des dépenses relatives à la défense.

Une grande partie de l'augmentation de l'enveloppe est imputable à la hausse de 219 millions des dépenses en capital qui découle de la nécessité continuelle de rééquiper et de moderniser les Forces canadiennes. Les dépenses en capital totales représentent environ 27 p. 100 de l'enveloppe et permettent l'acquisition de pièces d'équipement importantes telles l'avion de chasse CF-18 et les nouvelles frégates de patrouille.

Une augmentation de 160 millions de dollars des coûts relatifs au personnel militaire a été prévue, ce qui comprend les coûts relatifs à 693 années-personnes militaires supplémentaires en 1985-1986.

L'enveloppe comprend également 43 millions supplémentaires afin d'améliorer la préparation au combat des Forces canadiennes et leur maintien en état de combattre.

Tableau 3.10
Plan de dépenses: Défense

(en millions de dollars)	1982–1983	1983–1984	1984–1985	1985–1986
Total de l'enveloppe	6,990	7,973	8,782	9,383
Moins: réserves	s/o	s/o	15	.....
Total — Budget des dépenses principal	**s/o**	**s/o**	**8,767**	**9,383**

Tableau 3.11
Budget des dépenses principal: Défense

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1984–1985	Budget des dépenses principal 1985–1986	Variation
Défense nationale	**8,767.2**	**9,383.2**	**616.0**

Enveloppe du Parlement

Objet des dépenses

L'enveloppe du Parlement comprend les ressources requises pour le Sénat, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement, pour la prestation des services administratifs et techniques aux députés et aux sénateurs, ainsi que pour leurs traitements et ceux du personnel.

Tableau 3.12
Plan de dépenses: Parlement

(en millions de dollars)	1982–1983	1983–1984	1984–1985	1985–1986
Total de l'enveloppe	**167**	**178**	**196**	**201**

Faits saillants des dépenses de 1985-1986

Les traitements et les indemnités des députés de la Chambre des communes, des sénateurs et du personnel du Parlement s'élèvent à 131 millions de dollars pour 1985-1986. Le solde de 70 millions représente les coûts administratifs du Sénat, de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement, de même que 3 millions en subventions et contributions aux associations parlementaires et 2.5 millions en dépenses en capital.

Tableau 3.13
Budget des dépenses principal: Parlement

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1984–1985	Budget des dépenses principal 1985–1986	Variation
Sénat	26.4	27.0	0.6
Chambre des communes	155.1	163.4	8.3
Bibliothèque du Parlement	10.1	10.5	0.4
Total	**191.6**	**200.9**	**9.3**

Enveloppe des Services gouvernementaux

Objet des dépenses

Le secteur de dépenses des Services gouvernementaux regroupe plusieurs ministères et organismes fédéraux qui s'occupent d'une large gamme d'activités. Certains d'entre eux, comme Travaux publics et Approvisionnements et Services, consacrent pratiquement toutes leurs ressources au soutien des autres ministères et organismes. D'autres, comme la Société canadienne des postes, Statistique Canada et la Commission de la Capitale nationale, fournissent surtout des services au public, tandis que Revenu Canada s'occupe de percevoir les impôts, taxes et droits au nom du gouvernement. L'enveloppe comprend aussi quelques organismes plus petits comme le Conseil économique du Canada, un organisme consultatif qui effectue des recherches économiques, et la Commission du tarif, qui entend les appels découlant de décisions rendues en matière de douanes et d'accise.

L'enveloppe s'élève à 4,095 millions de dollars, soit 3.9 p. 100 des sorties de fonds totales projetées pour 1985-1986. De cette somme, 3,990 millions de dollars sont prévus dans le Budget des dépenses principal.

Le ministère des Travaux publics, l'un des plus importants dans cette enveloppe, assume plusieurs fonctions. Il fournit des locaux - qu'il fait construire, achète ou loue - et offre des services d'architecture et de génie ainsi que des services connexes aux ministères et organismes fédéraux; il construit et entretient des routes et des ponts relevant du gouvernement fédéral; il gère et exploite des terres excédentaires appartenant au gouvernement fédéral; et il accorde aux municipalités et à d'autres administrations des subventions tenant lieu de taxes à l'égard de propriétés fédérales. La Commission de la Capitale nationale a pour mandat de mettre en valeur, de préserver et d'améliorer la région de la Capitale nationale grâce à un programme d'aménagement des terrains, de transports, de services publics ainsi que d'activités récréatives et culturelles.

Revenu Canada veille à l'application de différentes lois, telles que la Loi sur les douanes et la Loi de l'impôt sur le revenu. Il exerce aussi des fonctions administratives pour le compte d'autres ministères fédéraux, par exemple en percevant les cotisations au Régime de pensions du Canada et les primes d'assurance-chômage, et pour le compte des provinces, en percevant les impôts sur le revenu provinciaux et en administrant divers régimes de crédits d'impôt.

Un autre ministère important en ce qui concerne les affectations de crédits est le Secrétariat du Conseil du Trésor. Son budget comprend la contribution du gouvernement, à titre d'employeur, aux régimes d'assurance des fonctionnaires ainsi que le crédit des éventualités du Conseil du Trésor, qui sert à compléter d'autres crédits relatifs aux salaires et aux traitements et à pourvoir à d'autres dépenses peu importantes et imprévues pour lesquelles aucune somme n'a été affectée.

Le ministère des Finances conseille le gouvernement au sujet de la situation économique et financière, du cadre financier général, de la gestion de la dette et du régime fiscal. Il administre aussi des programmes comme celui des paiements de transfert fiscaux.

Le Budget des dépenses principal comprend aussi une provision pour le déficit d'exploitation de la Société canadienne des postes et pour un paiement relatif aux besoins d'infrastructure des postes touchant les envois de nature culturelle.

Tableau 3.14
Plan de dépenses: Services gouvernementaux

(en millions de dollars)	1982–1983	1983–1984	1984–1985	1985–1986
Total de l'enveloppe	2,641	3,315	4,379	4,095
Moins: réserves	s/o	s/o	264	105
Total — Budget des dépenses principal	**s/o**	**s/o**	**4,115**	**3,990**

Faits saillants des dépenses de 1985-1986

Cette enveloppe du Budget des dépenses principal a diminué de 125 millions de dollars en 1985-1986. Cette réduction nette reflète, d'une part, des augmentations des salaires et traitements et, d'autre part, les principales contraintes et réductions dans les coûts de fonctionnement non salariaux et les réductions des programmes. Ces réductions comprennent une diminution de 150 millions de dollars de la provision pour le déficit d'exploitation prévu de la Société canadienne des postes, une diminution générale de 13 p. 100 du budget de la Commission de la Capitale nationale et des réductions importantes dans les dépenses en capital du ministère des Travaux publics (14 millions de dollars).

Plus de 95 p. 100 des dépenses prévues pour cette enveloppe sont attribuables à la moitié des ministères et organismes qui en font partie. Ainsi, Travaux publics (931 millions), Impôt (713 millions), Douanes et Accise (418 millions), le Secrétariat du Conseil du Trésor (641 millions) et la Société canadienne des postes (370 millions) représentent 77 p. 100 du total.

La fourniture de locaux à d'autres ministères fédéraux et leur entretien comptent pour la majeure partie des dépenses des Travaux publics, soit 692 millions de dollars du total des prévisions budgétaires du ministère pour 1985-1986, déduction faite des recettes. Le ministère cherche également à obtenir l'autorisation de dépenser des recettes s'élevant à 176 millions de dollars en 1985-1986. Les prévisions de dépenses de l'Impôt comprennent les sommes affectées au traitement des déclarations d'impôt et des appels et celles utilisées pour l'application de la législation fiscale. De même, les prévisions établies pour Douanes et Accise reflètent les frais tant de la perception des droits et des taxes que de l'exécution des lois en matière de douanes et d'accise. Les dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor comprennent une provision de 340 millions de dollars au titre du crédit pour éventualités du gouvernement et une somme de 242 millions de dollars au titre des contributions versées par le gouvernement, en tant qu'employeur, aux divers régimes d'assurance des employés de la Fonction publique.

Le Budget des dépenses principal de 1985-1986 comprend également une provision (prévue par une loi) de 200 millions de dollars pour couvrir le déficit prévu de la Société canadienne des postes; il comprend aussi des crédits de 170 millions de dollars pour le soutien de l'infrastructure des postes touchant les envois de nature culturelle.

Les autres éléments importants de l'enveloppe sont le ministère des Approvisionnements et Services, Statistique Canada, la Commission de la Fonction publique, le ministère des Finances et la Commission de la Capitale nationale.

Les dépenses prévues du ministère des Approvisionnements et Services reflètent les coûts nets de 208 millions de dollars du Programme des services et de 32 millions des composantes du Programme des approvisionnements de cette enveloppe. Les sommes affectées aux opérations du Programme des approvisionnements proviennent, pour la plupart, du Fonds renouvelable des approvisionnements et dépendent des recettes que génèrent ces opérations, afin que le coût du matériel utilisé par les ministères fédéraux se reflète dans les coûts totaux de chacun d'entre eux.

Même si les prévisions de dépenses de Statistique Canada ne comprennent pas de provision pour le recensement de 1986, ce ministère a dressé des plans afin de mettre en oeuvre le recensement quinquennal rétabli, tout en réalisant des économies équivalant à celles prévues. Ces économies seront réalisées de diverses façons, notamment en générant des recettes et en modifiant la forme du recensement et le programme.

La Commission de la Fonction publique dépensera 125 millions de dollars pour entreprendre des mesures de dotation autres que celles dont les pouvoirs sont délégués aux ministères particuliers, pour assumer une partie importante des frais reliés à la formation linguistique de la Fonction publique et pour donner suite aux appels déposés par les fonctionnaires en vertu de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Les programmes de perfectionnement sont gérés par la Commission qui en recouvre les coûts des ministères qui s'en prévalent.

Près de la moitié des prévisions de dépenses du ministère des Finances sont consacrées à l'achat de métaux pour la production de la monnaie nationale.

Les principales dépenses de la Commission de la Capitale nationale touchent la planification, le mise en valeur et l'entretien des terrains du gouvernement fédéral situés dans la Région de la Capitale nationale, afin de faire ressortir le rôle symbolique de la capi-

Tableau 3.15
Budget des dépenses principal: Services gouvernementaux

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1984–1985	Budget des dépenses principal 1985-1986	Variation
Approvisionnements et Services: ministère, à l'exclusion des soumissions R & D spontanées, expansion des entreprises et information du public	208.4	240.2	31.8
Statistique Canada	205.1	207.7	2.6
Conseil du Trésor: Secrétariat, à l'exclusion des initiatives à l'emploi	586.6	641.1	54.5
Contrôleur général	15.4	11.7	−3.7
Conseil privé: ministère	45.1	42.2	−2.9
Commissaire aux langues officielles	10.0	9.9	−0.1
Commission des relations de travail dans la Fonction publique	9.0	9.7	0.7
Conseil économique du Canada	8.3	8.6	0.3
Directeur général des élections	3.1	3.2	0.1
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	2.1	2.1	.....
Finances: ministère	99.5	97.4	−2.1
Assurances	12.8	13.5	0.7
Commission du tarif	2.3	2.7	0.4
Vérificateur général	40.6	43.0	2.4
Gouverneur général	5.3	6.1	0.8
Revenu national — Douanes et Accise	399.2	417.6	18.4
Revenu national — Impôt	670.5	712.9	42.4
Société canadienne des postes	520.0	370.0	−150.0
Secrétariat d'État: Commission de la Fonction publique	119.7	125.3	5.6
Travaux publics: ministère, à l'exclusion des subventions aux municipalités	1,044.4	931.3	−113.1
Commission de la Capitale nationale	107.6	93.5	−14.1
Total	**4,115.0**	**3,989.7**	**−125.3**

tale. Le coût de certaines dépenses est partagé avec d'autres paliers de gouvernement afin de favoriser les projets qui se traduiront par des améliorations de la capitale.

Enveloppe de la Dette publique

Objet des dépenses

Le but principal des dépenses relevant de l'enveloppe de la Dette publique est de verser aux détenteurs de certains titres fédéraux le taux de rendement promis lors de l'émission. Ces éléments de passif portant intérêt comprennent toute la dette non échue du gouvernement fédéral, ainsi qu'un certain nombre de fonds et de comptes spéciaux. La dette non échue correspond au solde des obligations négociables du gouvernement du Canada, des bons du Trésor, des obligations d'épargne du Canada, des placements du Régime de pensions du Canada en titres fédéraux et des emprunts à l'étranger. Les fonds et comptes spéciaux correspondent aux soldes des comptes de rente, d'assurance et de pension, des comptes de dépôt et de fiducie et des quotes-parts au titre des droits de tirage spéciaux.

En outre, les dépenses de cette enveloppe couvrent les primes, escomptes, commissions et frais de service relatifs à l'administration du programme de la dette.

Tableau 3.16
Plan de dépenses: Dette publique

(en millions de dollars)	1982–1983	1983–1984	1984–1985	1985–1986
Total de l'enveloppe	**16,971**	**18,146**	**22,660**	**25,545**

Faits saillants des dépenses de 1985-1986

L'ampleur de l'enveloppe de la Dette publique est surtout fonction de l'accumulation des déficits budgétaires passés ou, autrement dit, du volume de l'encours net de la dette publique. La dette publique nette a augmenté considérablement au cours de la dernière décennie, tant en chiffres absolus qu'en pourcentage du produit national brut (PNB). En 1975-1976, la dette publique nette s'établissait à 30 milliards de dollars, soit 18.3 p. 100 du PNB. Pour 1985-1986, on prévoit qu'elle atteindra 226 milliards de dollars ou 50.2 p. 100 du PNB. Cette hausse de la dette entraîne des frais d'intérêt croissants. Les taux d'intérêt sont également un facteur important des frais afférents à la dette publique, en particulier à court terme. Le niveau prévu de ces frais pour 1985-1986 est déterminé par le volume de l'encours de la

Tableau 3.17
Ventilation des frais afférents à la dette publique

(en millions de dollars)	1983–1984	1984–1985	1985–1986
Intérêt, escomptes, primes et commissions sur les obligations			
Intérêt sur la dette non échue payable en monnaie canadienne	13,741	17,588	19,982
Intérêt sur la dette non échue payable en devises étrangères	441	582	578
Total partiel	**14,182**	**18,170**	**20,560**
Intérêt sur autre passif	3,717	4,220	4,705
Escomptes, primes et commissions sur les obligations	201	225	235
Frais de service et frais d'émission de nouveaux prêts	46	45	45
Total des frais afférents à la dette publique	**18,146**	**22,660**	**25,545**

dette au début de l'année, les opérations sur le marché des créances au cours de l'année et par certaines hypothèses en ce qui a trait aux taux d'intérêt. À cet égard, l'enveloppe de la Dette publique diffère des autres enveloppes, du fait qu'elle ne peut être considérée comme un niveau de dépenses prévues.

Le Budget des dépenses principal de 1985-1986 au titre des frais afférents à la dette publique, qui se chiffre à 25,545 millions de dollars, dépasse de 5,195 millions de dollars ou 25.5 p. 100 celui de 1984-1985 et dépasse de 2,885 millions de dollars les prévisions courantes de 1984-1985. Cette différence s'explique par les niveaux plus élevés de la dette et des taux d'intérêt moyens sur l'encours que ceux prévus dans le Budget des dépenses principal de 1984-1985.

Tableau 3.18
Budget des dépenses principal: Dette publique

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1984–1985	Budget des dépenses principal 1985–1986	Variation
Finances: frais afférents à la dette publique	**20,350**	**25,545**	**5,195**

Chapitre 4
Sommaire du Budget des dépenses principal de 1985-1986

Cadre des dépenses

Les sorties de fonds totales projetées pour 1985-1986 s'élèvent à 105,401 millions de dollars, soit 4.7 p. 100 de plus qu'en 1984-1985. Le cadre des dépenses par rapport au Budget des dépenses principal est résumé au tableau 4.1.

Tableau 4.1
Cadre des dépenses

(en millions de dollars)	1985–1986
Budget des dépenses principal	
Budgétaire	102,531
Prêts, apports en capital et avances	1,041
Total – Budget des dépenses principal	**103,572**
Réserve pour rajustement des coûts des programmes statutaires et autres	2,383
Réserves des enveloppes	1,178
Réserve des priorités spéciales	1,000
Total des prévisions budgétaires	**108,133**
Moins: provision pour annulation	2,397
remboursement de prêts des années antérieures	335
Sorties de fonds totales	**105,401**

Les propositions de dépenses comprises dans le Budget des dépenses principal s'élèvent à 103,572 millions de dollars, soit, en termes généraux, 102,531 millions de dollars pour les dépenses budgétaires et 1,041 millions pour les prêts, apports en capital et avances. Les dépenses budgétaires du Budget des dépenses principal comprennent le service de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et en capital des ministères et organismes fédéraux ainsi que les subventions et contributions aux autres paliers de gouvernement, aux particuliers et aux organismes, et les subsides. Les prêts, apports en capital et avances sont des sorties de fonds qui se traduisent par des variations de l'actif financier du gouvernement du Canada. Ils sont liés à l'acquisition d'éléments d'actif de sociétés d'État, de l'industrie, d'autres gouvernements et d'institutions financières internationales.

Le cadre des dépenses comprend une réserve de 2,383 millions de dollars non affectée aux enveloppes pour parer aux éventualités, c'est-à-dire les cas où des réajustements aux prévisions actuelles sont nécessaires. Une somme additionnelle de 2,178 millions de dollars est partagée dans l'ensemble des enveloppes à titre de réserve pour répondre aux besoins des budgets supplémentaires qui se manifestent pendant l'année résultant de contraintes futures entrevues ou pour répondre aux nouvelles initiatives de dépenses que le gouvernement pourrait décider d'entreprendre. Si toutes ces réserves totalisant 4,561 millions de dollars étaient utilisées pour les Budgets de dépenses supplémentaires, les dépenses totales prévues pour 1985-1986 s'élèveraient à 108,133 millions.

Les remboursements de prêts faits au cours des années précédentes qui ne sont pas compensés par de nouveaux emprunts pendant l'exercice en cours doivent être soustraits des prévisions de dépenses totales afin de déterminer les sorties de fonds totales prévues. En 1985-1986, ces remboursements sont évalués à 335 millions de dollars. En outre, comme le gouvernement ne peut légalement dépenser plus que le Parlement ne l'y autorise et que, en fait, il dépense toujours moins, il faut également soustraire la valeur prévue de ce manque, ou annulation, de l'autorisation de dépenser. Compte tenu de ces rajustements, les sorties de fonds totales prévues s'élèvent à 105,401 millions de dollars.

Tableau 4.2
Comparaison du Budget des dépenses avec les sorties de fonds totales

(en millions de dollars)	Budget principal	Budget principal en pourcentage du total des prévisions	Total des prévisions	Sorties de fonds totales en pourcentage du total des prévisions	Sorties de fonds totales non corrigées	Variations comptables*	Sorties de fonds totales corrigées
1979-80	52,913	98.1	53,915	96.2	51,844	−250	51,594
1980-81	59,013	95.1	62,070	94.4	58,589	250	58,839
1981-82	64,995	92.7	70,109	98.3	68,913	1,625	70,538
1982-83	74,153	91.0	81,467	98.0	79,797	75	79,872
1983-84	87,461	93.7	93,293	96.0	89,540	.....	89,540
1984-85	96,524	92.3	104,530[p]	96.3	100,640[p]	.....	100,640[p]
1985-86	103,572	95.8	108,133[p]	97.5	105,401[p]	.....	105,401[p]

*Telles que décrites dans l'*Exposé économique et financier* du 8 novembre 1984 et subséquemment déclarées dans les *Comptes publics* de 1983-1984.

p=prévisions

Le tableau 4.2 présente les données historiques récentes et les répercussions du Plan de dépenses de 1985-1986 en ce qui a trait au Budget des dépenses principal et aux Budgets des dépenses supplémentaires et à leurs rapports avec les sorties de fonds totales.

Le Budget des dépenses principal par genre d'autorisation

Le gouvernement ne peut faire aucune dépense sans l'autorisation du Parlement. Le Budget des dépenses principal présente les propositions de dépenses selon deux formes d'autorisation parlementaire. Les dépenses statutaires sont les dépenses autorisées en vertu de lois approuvées par le Parlement actuel ou par un Parlement précédent et qui ne nécessitent donc pas de nouvelle autorisation parlementaire. Elles ne figurent au Budget des dépenses que pour informer le Parlement du plan global de dépenses du gouvernement. Les frais afférents à la dette publique, les contributions aux programmes provinciaux de santé et d'éducation, la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales sont quelques exemples de dépenses budgétaires statutaires. Les prêts, apports en capital et avances statutaires comprennent les prêts à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et à la Société du crédit agricole, et les injections de capital dans la Société pour l'expansion des exportations. En règle générale, la seule façon de freiner la croissance des dépenses statutaires consiste à modifier la législation pertinente.

La deuxième forme d'autorisation de dépenses est celle qui est donnée par le Parlement dans des lois portant affectation de crédits pour l'année en cours seulement. Les propositions de dépenses faisant l'objet de crédits annuels comprennent notamment: les provisions budgétaires pour les dépenses ministérielles de fonctionnement et en capital, les subsides d'immobilisations pour la construction de navires commerciaux et de pêche, les prêts à des sociétés d'État telles que la Commission d'énergie du Nord canadien et les prêts aux pays en développement.

Dans le Budget des dépenses principal de 1985-1986, 66,355 millions de dollars, soit 64.1 p. 100 des dépenses totales, sont statutaires et ne nécessitent donc pas de nouvelle autorisation parlementaire. Plus de 90 p. 100 des dépenses statutaires sont affectées à quatre ministères: Emploi et Immigration, Finances, Santé et Bien-être social et Secrétariat d'État. Le gouvernement sollicite ici une nouvelle autorisation parlementaire à l'égard de crédits qui s'élèvent à 37,217 millions de dollars, soit 35.9 p. 100 du total du Budget des dépenses.

Le graphique D permet de comparer les dépenses statutaires et celles des programmes à crédits annuels. La diminution du pourcentage des crédits annuels en 1985-1986 est due en grande partie aux mesures de réduction des dépenses annoncées le 8 novembre 1984.

Graphique D

Sorties de fonds selon la source de l'autorisation du Parlement, de 1979-1980 à 1985-1986
(en milliards de dollars)

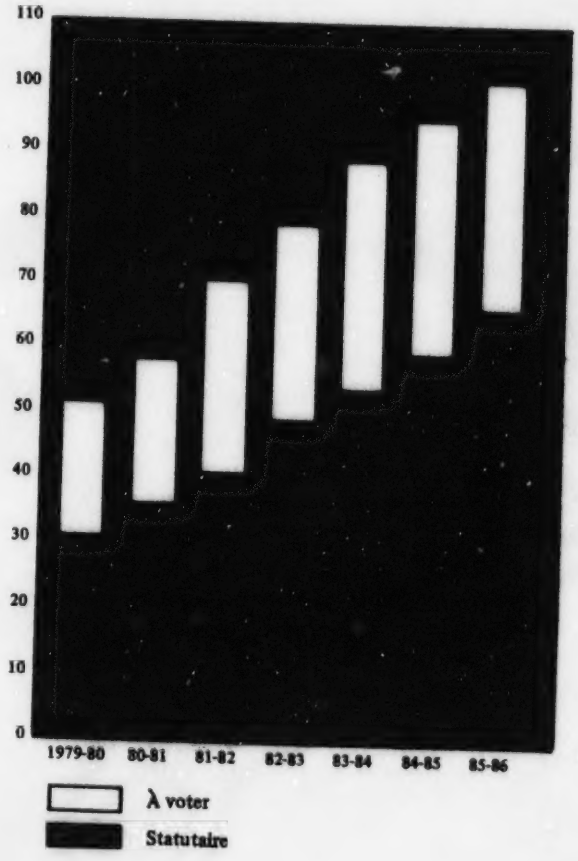

Les dépenses budgétaires du Budget des dépenses principal

Le Budget des dépenses principal de 1985-1986 comprend 102,531 millions de dollars de dépenses budgétaires, soit 99 p. 100 du total. Ces dépenses peuvent se répartir d'après les catégories de paiements indiquées au tableau 4.3. L'évolution des dépenses budgétaires par catégorie de paiement est illustrée au graphique E et les données récapitulatives portant sur les dépenses du gouvernement fédéral sont illustrées au graphique F et figurent dans le tableau supplémentaire 4.1S à la fin de ce chapitre.

Les paiements de transfert correspondent aux dépenses publiques telles que des subventions et contributions pour lesquelles le gouvernement ne reçoit directement pas de biens ou de services. Ils comprennent les sommes versées aux autres administrations publiques, aux particuliers et à des organisations. Le Budget des dépenses principal de 1985-1986 prévoit au total 48,523 millions de dollars pour les paiements de transfert, soit 4.5 p. 100 de plus qu'en 1984-1985. Cette augmentation des paiements de transfert représente environ 76 p. 100 de l'augmentation totale des dépenses budgétaires du Budget des dépenses principal, exception faite des frais afférents à la dette publique.

Les paiements de transfert aux autres administrations devraient s'élever à 19,903 millions de dollars en 1985-1986. On trouve dans cette catégorie de paiements, illustrée au graphique F qui présente un profil chronologique des principaux programmes gouvernementaux, les versements prévus par la Loi sur le financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), ainsi que les paiements de transfert fiscal.

En vertu de la Partie VI de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis (1977), le gouvernement fédéral participe au financement des services de santé assurés et de l'enseignement postsecondaire. Les contributions fédérales en vertu du financement des programmes établis (FPE) comprennent des versements en espèces et des transferts d'impôt sur le revenu. L'augmentation des versements en espèces d'une année à l'autre est liée à la croissance de l'économie nationale. La valeur des transferts d'impôt sur le revenu augmente en fonction du rendement des impôts transférés aux provinces et la différence entre les contributions totales en vertu du FPE et la valeur des transferts fiscaux correspond aux paiements en espèces. Le Budget des dépenses principal de 1985-1986 prévoit 8,767 millions de dollars au titre des paiements en espèces pour ce programme, soit une augmentation de 16.6 p. 100 par rapport au niveau des dépenses de 1984-1985.

Tableau 4.3
Le budgétaire du Budget des dépenses principal, par catégorie de paiement

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1984-1985	Budget des dépenses principal 1985-1986	Variation	Variation en pourcentage
Paiements de transfert				
À d'autres ordres de gouvernement				
Assurance-santé (FPE)	5,600	6,490	890	15.9
Enseignement postsecondaire (FPE)	1,917	2,277	360	18.8
Paiements de transfert fiscaux	5,667	5,427	−240	−4.2
Régime d'assistance publique du Canada	3,696	3,928	232	6.3
Autres	1,633	1,781	148	9.1
Total partiel	18,513	19,903	1,390	7.5
Pourcentage du total	19.6	19.4	17.4	.....
Aux particuliers				
Sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	11,336	12,501	1,165	10.3
Contribution gouvernementale à l'assurance-chômage	2,709	2,616	−93	−3.4
Allocations familiales	2,429	2,510	81	3.3
Autres	1,816	1,723	−93	−5.1
Total partiel	18,290	19,350	1,060	5.8
Pourcentage du total	19.3	18.9	13.3	.....
Subventions				
Paiements d'encouragement du secteur pétrolier	1,600	1,600	.....	.....
Autres	1,861	1,796	−65	−3.5
Total partiel	3,461	3,396	−65	−1.9
Pourcentage du total	3.7	3.3	−0.8	.....
Autres paiements de transfert				
Aide extérieure	1,278	1,286	8	0.6
Expansion industrielle régionale	1,001	988	−13	−1.3
Indiens et Inuit	709	990	281	39.6
Création d'emplois (projets d'Emploi et Immigration)	660	368	−292	−44.2
Autres	2,500	2,242	−258	−10.3
Total partiel	6,148	5,874	−274	−4.5
Pourcentage du total	6.5	5.7	−3.4	.....
Total des paiements de transfert	46,412	48,523	2,111	4.5
Pourcentage du total	49.1	47.3	26.5	.....
Frais afférents à la dette publique	20,350	25,545	5,195	25.5
Pourcentage du total	21.5	24.9	65.1	.....
Paiements à certaines sociétés d'État				
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1,345	1,467	122	9.1
Société Radio-Canada	896	847	−49	−5.5
VIA Rail Canada Inc.	679	601	−78	−11.5
Société canadienne des postes	520	370	−150	−28.8
Autres	1,178	1,328	150	12.7
Total partiel	4,618	4,613	−5	−0.1
Pourcentage du total	4.9	4.5	−0.1	.....
Dépenses de fonctionnement et en capital				
Défense nationale	8,767	9,383	616	7.0
Autres ministères et organismes				
Traitements, salaires et autres frais relatifs au personnel	8,881	9,268	387	4.4
Autres	5,526	5,199	−327	−5.9
Total partiel	23,174	23,850	676	2.9
Pourcentage du total	24.5	23.3	8.5	.....
Total	94,554	102,531	7,977	8.4

Les contributions fédérales aux provinces au titre du RAPC sont autorisées par une loi adoptée en 1966. Elles représentent 50 p. 100 des dépenses provinciales et municipales admissibles au titre des paiements d'aide aux personnes dans le besoin, pour certains services sociaux et certains services de santé. Chaque province administre ses propres programmes d'aide sociale. On prévoit pour 1985-1986 des sorties de fonds de 3,928 millions de dollars pour le Régime, soit 6.3 p. 100 de plus qu'en 1984-1985.

Les paiements de transfert fiscal comprennent les versements de péréquation, les subventions prévues par la Constitution, le transfert d'impôt sur le revenu des entreprises de services publics et la taxation réciproque. Les paiements de péréquation, qui représentent plus de 93 p.100 des transferts fiscaux, sont des versements sans condition bénéficiant aux provinces dont la capacité de percevoir des recettes de leurs contribuables est inférieure à la moyenne et qui, par conséquent, sont moins en mesure de financer les services publics. Cette capacité est établie en fonction de la capacité fiscale moyenne des provinces de Colombie-Britannique, de Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. Le Budget des

Graphique E

Dépenses budgétaires par catégorie de paiement de 1979-1980 à 1985-1986
(en millions de dollars)

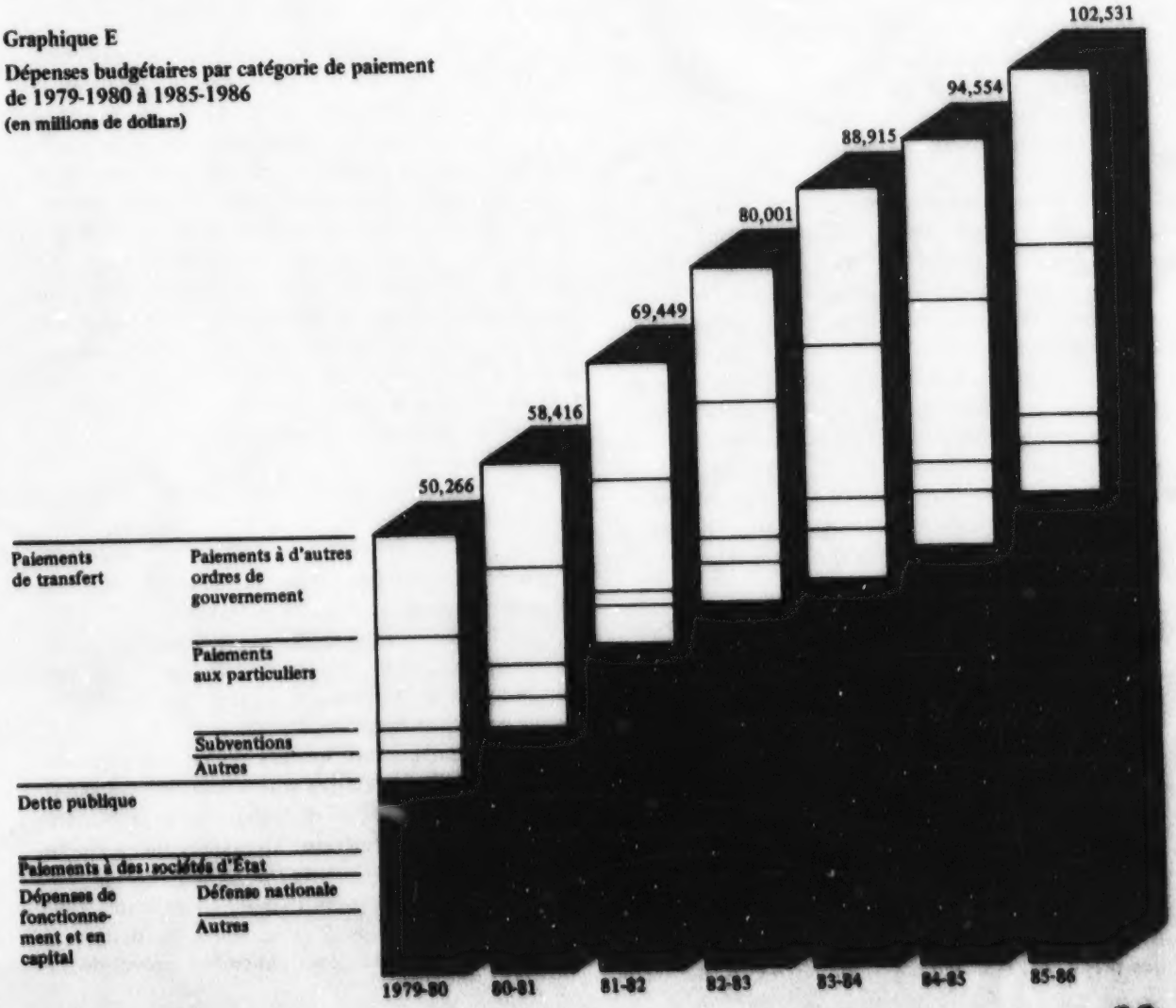

dépenses comprend 5,095 millions de dollars au chapitre de la péréquation.

Les paiements aux particuliers représentent environ 40 p. 100 de l'ensemble des paiements de transfert et 18.9 p.100 des dépenses budgétaires du Budget des dépenses principal de 1985-1986. Les versements aux personnes âgées, comprenant la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint, constituent une importante partie de cette catégorie. Le Budget des dépenses principal comprend 12,501 millions de dollars pour ces paiements, soit 1,165 millions de dollars de plus qu'en 1984-1985. La sécurité de la vieillesse (SV) est versée à tout Canadien ayant plus de 65 ans. Le supplément de revenu garanti est versé aux bénéficiaires de la SV dont le revenu répond à certaines conditions. Ces paiements sont indexés en vertu d'une loi. L'augmentation de ces paiements est attribuable à la hausse des prestations mensuelles qui résulte de l'indexation et à l'accroissement du nombre de bénéficiaires admissibles.

Un autre programme important de transferts aux particuliers est celui des allocations familiales. Ces dernières sont versées à tous les Canadiens ayant des enfants et sont indexées annuellement. La Loi sur les allocations familiales prévoit un paiement indexable moyen par enfant, mais elle permet aux provinces de moduler les versements d'après l'âge et le nombre des enfants de la famille. La Loi stipule toutefois que le paiement minimum ne peut être inférieur à 60 p. 100 de la moyenne nationale. Le Budget des dépenses principal de 1985-1986 prévoit 2,510 millions de dollars au titre des allocations familiales, soit 81 millions de dollars ou 3.3 p. 100 de plus qu'en 1984-1985.

Parmi les grands programmes relevant des transferts aux particuliers, il y a la contribution gouvernementale au compte d'assurance-chômage. Combinée avec les cotisations versées par les employeurs et les employés, cette contribution sert à financer les prestations d'assurance-chômage versées aux personnes sans emploi. La provision de 2,616 millions de dollars prévue dans le Budget des dépenses principal de 1985-1986 correspond à une diminution de 93 millions de dollars, soit 3.4 p. 100 de moins qu'en 1984-1985. Cette diminution est attribuable aux mesures de réduction des dépenses annoncées le 8 novembre 1984 et à un taux de chômage moins élevé que prévu en 1985.

Ces trois programmes représentent 91 p. 100 des transferts totaux aux particuliers et sont principalement responsables de l'augmentation de cette catégorie de paiements.

La catégorie *subventions* des paiements de transfert est passée à 3,396 millions de dollars, une diminution de 65 millions de dollars par rapport à 1984-1985. Dans le cadre du Programme énergétique national, les contributions à l'égard des programmes de construction d'embranchements du pipe-line et de remplacement du pétrole ont diminué de 178 millions et de 96 millions respectivement. Ces baisses sont toutefois largement compensées par une augmentation nette de 269 millions de dollars dans l'application de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

D'autres paiements de transfert sont effectués dans le cadre de toute une gamme de programmes, le principal étant l'aide aux pays en développement. Les subventions et contributions relevant de ce domaine sont consacrées à l'aide bilatérale et multilatérale, à l'aide alimentaire, à l'aide spéciale au développement et aux secours internationaux d'urgence. Les dépenses budgétaires du Budget des dépenses principal de 1985-1986 comprennent 1,286 millions de dollars au chapitre de l'aide au développement, soit seulement 0.6 p. 100 de plus qu'en 1984-1985. Cette situation résulte du fait que les contributions à l'égard du Centre de recherches pour le développement international figurent maintenant au chapitre des versements aux sociétés d'État.

Les frais afférents à la dette publique comprennent les intérêts exigibles sur la dette non échue ainsi que les frais de service et d'émission des nouveaux emprunts. La part des sorties de fonds totales de ce poste est passée de 12.6 à 24.2 p. 100 entre 1977-1978 et 1985-1986. Ces frais représentent en outre 9 points de pourcentage de la croissance totale de 13.7 p. 100 des programmes statutaires inscrits dans le Budget des dépenses principal.

Les paiements aux sociétés d'État comprennent les affectations budgétaires votées à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, à la Société Radio-Canada, à Énergie atomique du Canada Limitée, à VIA Rail Canada Inc., à CN Marine Inc. et à la Société de développement du Cap-Breton. Une provision statutaire de 200 millions de dollars à l'égard du déficit de fonctionnement prévu de la

Société canadienne des Postes figure également dans le Budget des dépenses principal ainsi que des crédits s'élevant à 170 millions de dollars pour le soutien de l'infrastructure des postes touchant l'envoi de documents de nature culturelle. Le déficit de fonctionnement prévu est inférieur de 150 millions de dollars à la provision du Budget des dépenses principal de 1984-1985.

La dernière catégorie de dépenses comprend les besoins de fonctionnement et en capital des ministères et organismes fédéraux. En raison de l'importance de ses dépenses dans cette catégorie, le ministère de la Défense nationale figure à part. La hausse du budget de ce ministère en 1985-1986 s'explique par la décision du gouvernement selon laquelle les dépenses de la défense devraient enregistrer une croissance réelle de 3 p. 100 par an, comme le recommandait l'OTAN. La somme de 9,383 millions de dollars qui figure dans le Budget des dépenses principal de 1985-1986 pour couvrir des dépenses de fonctionnement et en capital reflète une augmentation de 616 millions de dollars, soit 7 p. 100 de plus que le Budget des dépenses principal de 1984-1985.

Les dépenses de fonctionnement et en capital de tous les autres ministères et organismes, y compris les dépenses totales liées aux salaires et aux traitements, représentent 14.5 milliards de dollars, soit 14.1 p. 100 des dépenses budgétaires du Budget des dépenses principal de 1985-1986. De cette somme, les salaires et traitements, y compris les régimes d'avantages sociaux des employés et les autres coûts reliés au personnel, représentent 9,268 millions de dollars. Les

Graphique F

Profil chronologique des principaux programmes
(en milliards de dollars)

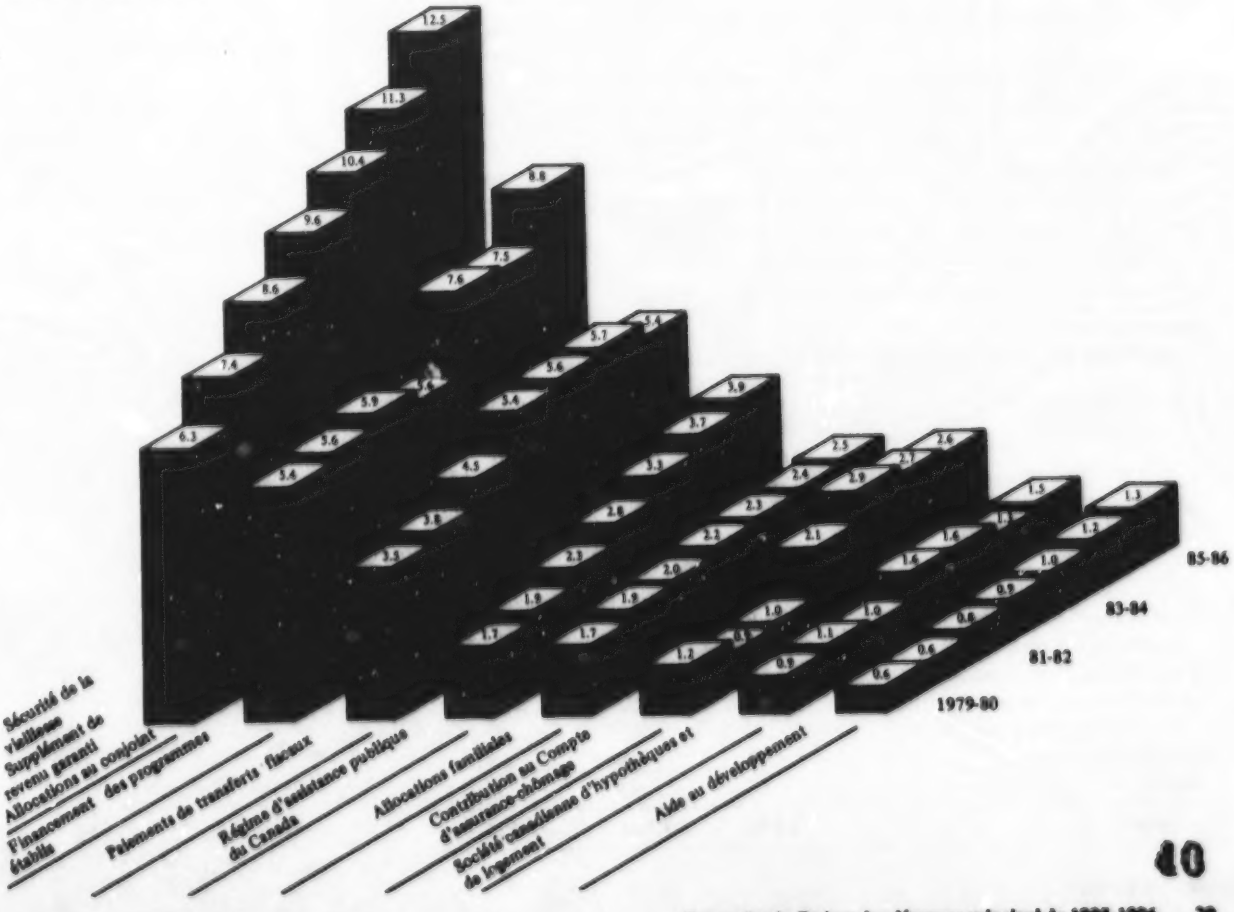

coûts des régimes d'avantages sociaux des employés représentent les contributions de l'employeur aux comptes énumérés au tableau 4.4.

Tableau 4.4
Budget des dépenses principal: coût du régime des avantages sociaux des employés

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1985–1986
Contributions de l'employeur:	
Régime de pension de la Fonction publique	397
Prestations de retraite supplémentaires	527
Régimes de pension du Canada et Régime des rentes du Québec	97
Prestations de décès	8
Assurance – chômage	212
Total partiel	1,241
Moins: sommes recouvrées des fonds renouvelables et des affectations de crédits	48
Total	**1,193**

Le tableau 4.5 présente sous une forme sommaire les prêts, apports en capital et avances, ainsi que leurs bénéficiaires, compris dans le Budget des dépenses principal de 1985-1986.

Les sommes versées aux institutions de crédit correspondent à 37 p. 100 du total des prêts, apports en capital et avances en 1985-1986. Parmi ces sommes, la plus importante, soit 240 millions de dol-

Tableau 4.5
Budget des dépenses principal: prêts, apports en capital et avances

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1984–1985	Budget des dépenses principal 1985–1986	Variation
Sociétés d'État et organismes			
Établissements de crédit	854	384	−470
Autres sociétés et organismes	452	16	−436
Total des sociétés d'État et des organismes	**1,306**	**400**	**−906**
Gouvernements provinciaux	10	8	−2
Gouvernements nationaux et banques de développement	630	583	−47
Entreprises privées	9	5	−4
Divers	15	45	30
Total	**1,970**	**1,041**	**−929**

lars, a été versée à la Société pour l'expansion des exportations pour qu'elle puisse accorder des prêts au secteur privé en vue de stimuler les exportations. Le Budget des dépenses prévoit également une allocation de 90 millions à la Société du crédit agricole (SCA) pour qu'elle puisse consentir des prêts, soit hypothécaires ou pour l'achat de machinerie agricole et d'équipement fixe, aux agriculteurs et aux syndicats agricoles. Les sommes consenties à la SCA à ce chapitre ont diminué de 404 millions par rapport au Budget des dépenses principal de 1984-1985.

Les paiements à toutes les autres sociétés d'État et organismes du gouvernement s'élèvent à 16 millions de dollars, soit une diminution de 436 millions due en grande partie à la cessation de la participation au capital de Petro-Canada.

Les prêts aux gouvernements provinciaux et territoriaux s'élèvent à 8 millions de dollars dans le Budget des dépenses principal de 1985-1986, soit 2 millions de moins qu'en 1984-1985. En 1985-1986, tous les prêts consentis aux provinces seront consacrés aux raccordements régionaux des réseaux électriques.

Les prêts aux gouvernements nationaux et aux banques de développement comprennent des prêts aux pays en développement et des avances aux institutions financières internationales ou des placements dans ces institutions. Le Budget des dépenses principal comprend 583 millions de dollars au titre de ces prêts, soit une diminution de 47 millions par rapport à 1984-1985.

Les entreprises privées constituent une autre catégorie de bénéficiaires des prêts, apports en capital et avances qui s'élèveront dans ce cas à 5 millions de dollars. Les prêts consentis aux entreprises privées pour promouvoir l'établissement, la croissance, l'efficacité et la compétitivité de l'industrie canadienne dans le cadre du Programme d'expansion des entreprises correspondent à la presque totalité de ces dépenses.

La quasi-totalité des autres prêts correspondent à des prêts de 45 millions de dollars octroyés aux autochtones pour assumer les coûts des recherches et des négociations concernant leurs revendications territoriales et pour le règlement de ces revendications.

Le Tableau 4.6 fait état des prêts remboursés au cours des années antérieures qui ne sont pas compensés par de nouveaux prêts en 1985-1986 et qui ne figurent donc pas ailleurs dans les documents relatifs au Budget des dépenses principal.

Tableau 4.6
Budget des dépenses principal: remboursement de prêts

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1985–1986
Affaires des anciens combattants	25.5
Affaires extérieures	32.9
Agence canadienne de développement international	42.8
Affaires indiennes et du Nord canadien	4.9
Territoire du Yukon	0.7
Territoires du Nord-Ouest	1.4
Commission d'énergie du Nord canadien	9.5
Agriculture	0.7
Énergie, Mines et Ressources	1.4
Énergie atomique du Canada Limitée	22.4
Expansion industrielle régionale	7.9
Banque fédérale de développement	119.0
Finances	12.0
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	13.0
Transports	9.0
Air Canada	19.5
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	8.8
Société des transports du Nord Limitée	3.2
Total	**334.6**

Années-personnes

L'année-personne est l'unité de contrôle des ressources en personnel et correspond à l'emploi d'une personne durant une année complète ou l'équivalent, soit, par exemple, deux personnes durant six mois. Le Budget des dépenses principal de 1985-1986 indique des affectations de 258,222 années-personnes aux ministères et organismes dont les effectifs sont contrôlés par le Conseil du Trésor.

Le Budget des dépenses principal de 1984-1985 faisait état de 260,370 années-personnes contrôlées. À des fins de comparaison avec le présent Budget des dépenses, ce nombre doit être rajusté pour tenir compte de certains changements, par exemple l'abandon du contrôle des années-personnes du Bureau du Commissaire aux langues officielles et de quelques postes de la Défense nationale, ainsi que du transfert de certaines fonctions de la GRC relatives à la sécurité au Service canadien du renseignement de sécurité, dont les effectifs ne sont pas sous le contrôle du Conseil du Trésor. Ces rajustements ont permis d'obtenir un niveau d'années-personnes autorisées pour 1984-1985 de 257,013. Le niveau indiqué dans le Budget des dépenses principal de 1985-1986 constitue une augmentation de moins d'un demi pour cent par rapport au niveau rajusté de 1984-1985. Cette augmentation est conforme à l'engagement du gouvernement de restreindre ses activités et de maintenir la croissance de la Fonction publique fédérale à un taux annuel modeste.

Malgré l'augmentation globale des niveaux d'années-personnes autorisés à l'échelle du gouvernement, la croissance réelle varie beaucoup d'un ministère ou organisme à un autre. Le Tableau 4.7 indique les principales variations d'années-personnes par ministère, par rapport au niveau rajusté.

Tableau 4.7
Principales variations des années-personnes autorisées par ministère, niveau rajusté du Budget des dépenses principal, 1984-1985 et 1985-1986

	Budget des dépenses principal 1984–1985	Budget des dépenses principal 1985–1986	Variation
Agriculture	11,686	13,336	1,650
Emploi et Immigration	24,734	24,127	−607
Développement économique	317	.....	−317
Énergie, Mines et Ressources	5,091	5,297	206
Environnement	11,616	10,294	−1,322
Expansion industrielle régionale	2,724	2,970	246
Revenu national – Impôt	19,338	19,863	525
Santé nationale et Bien-être social	9,580	9,833	253
Service correctionnel	10,761	11,105	344
Travaux publics	8,791	8,558	−233
Tous les autres ministères	152,375*	152,839	464
Total	**257,013***	**258,222**	**1,209**

*Ainsi que mentionné précédemment, ces chiffres ont été rajustés à des fins de comparaison avec ceux de 1985-1986.

L'augmentation la plus importante autorisée par rapport à l'année dernière est celle prévue pour le ministère de l'Agriculture. L'augmentation de 1,650 années-personnes est surtout attribuable au transfert du Service canadien des forêts du ministère de l'Environnement à celui de l'Agriculture qui compte pour 1,210 années-personnes. Outre ce transfert, on enregistre une hausse de 440 années-personnes, dont la quasi-totalité est allouée au Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaire, aux ententes de développement économique et régional avec les provinces, au Service canadien des forêts, au Centre de recherches intégrées sur les aliments à Saint-Hyacinthe (Québec) et à des travaux de recherche et à l'information publique sur des produits chimiques toxiques.

Le ministère du Revenu national (Impôt) fait état de la deuxième augmentation en importance. Les 525 années-personnes supplémentaires par rapport au Budget des dépenses principal de 1984-1985 sont nécessaires pour la perception des impôts impayés, la vérification des non-résidents, l'amélioration des programmes de formation, l'expansion du service de décisions anticipées et le maintien d'un niveau de service acceptable.

L'augmentation de 344 années-personnes au titre du Programme du service correctionnel résulte principalement de l'augmentation continue de la population carcérale.

Au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, 253 années-personnes supplémentaires sont requises. De ce nombre, 128 années-personnes ont été allouées aux services publics de santé dans l'administration fédérale, 35 à la sécurité des médicaments et des produits chimiques, 28 au Programme de perfectionnement professionnel pour ouvrir aux Indiens et aux Inuit des carrières dans le domaine de la santé et 62 principalement aux programmes de la sécurité du revenu et des services médicaux.

Les transferts liés à la suppression du département d'État au Développement économique et régional expliquent l'augmentation de 184 années-personnes enregistrée par le ministère de l'Expansion industrielle et régionale, qui a assumé la responsabilité de la coordination fédérale du développement économique et des projets à caractère régional. De plus, 62 années-personnes sont requises aux fins de l'administration du Programme de développement économique des autochtones et d'autres programmes du ministère.

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est vu affecter 206 années-personnes supplémentaires qui étaient requises aux fins des accords de mise en valeur des minéraux avec les provinces, du Programme géoscientifique pour l'énergie des régions pionnières et suite à des modifications apportées aux programmes énergétiques, des sciences de la terre et des minéraux.

La diminution nette de 233 années-personnes indiquée pour le ministère des Travaux publics est principalement attribuable à la réduction des dépenses et aux mesures de restriction générales annoncées le 8 novembre 1984 dans l'Exposé économique et financier.

Le nombre d'années-personnes d'Emploi et Immigration a chuté de 607. Cette diminution comprend une baisse de 488 années-personnes dans la fourniture des prestations d'assurance-chômage, laquelle résulte de la rationalisation des opérations des bureaux locaux et de district et d'une diminution actuelle du taux de chômage. Les 119 autres années-personnes en moins résultent principalement des réductions de dépenses annoncées le 8 novembre 1984.

Le ministère de l'Environnement a connu une baisse nette de 1,322 années-personnes, dont 1,210 font suite au transfert du Service canadien des forêts au ministère de l'Agriculture. Une autre diminution de 310 années-personnes résulte des réductions de dépenses annoncées dans l'Exposé économique et financier du 8 novembre 1984. Ces réductions sont compensées par une augmentation de 198 années-personnes destinée à Parcs Canada, au Service de l'environnement atmosphérique, aux ententes sur la qualité de l'eau avec les provinces et à d'autres travaux connexes du ministère.

Le tableau supplémentaire 4.2S, à la fin du présent chapitre, contient des renseignements récapitulatifs sur les niveaux d'années-personnes autorisés.

Tableau supplémentaire 4.1S
Dépenses fédérales par catégorie de paiement

(en millions de dollars)	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
Sorties de fonds totales									
Niveau	44,292	47,786	51,594	58,839	70,538	79,872	89,540	100,640	105,401
Variation en pourcentage	9.3	7.9	8.0	14.0	19.9	13.2	12.1	12.4	4.7
Pourcentage du PNB	21.1	20.6	19.5	19.8	20.7	22.3	22.9	23.9	23.5
Sorties de fonds, programmes (Après déduction des frais afférents à la dette publique)									
Niveau	38,742	40,728	43,070	48,152	55,370	62,901	71,394	77,980	79,856
Variation en pourcentage	8.2	5.1	5.7	11.8	15.0	13.6	13.5	9.2	2.4
Pourcentage du PNB	18.4	17.5	16.3	16.2	16.3	17.6	18.3	18.5	17.8
Sorties de fonds budgétaires	42,672	46,834	50,266	58,416	69,449	80,001	88,915	94,554*	102,531*
Paiements de transfert	23,576	25,250	27,193	30,563	32,559	38,321	44,502	46,412*	48,523*
Frais afférents à la dette publique	5,550	7,058	8,524	10,687	15,167	16,971	18,146	20,350*	25,545*
Paiements à des sociétés d'État	1,972	2,181	2,621	2,881	4,324	5,648	5,459	4,618*	4,613*
Fonctionnement et capital									
Défense nationale	3,785	4,108	4,389	5,058	6,028	6,992	7,972	8,767*	9,383*
Tous les autres ministères et organismes	7,789	8,237	7,539	9,227	11,371	12,069	12,836	14,407*	14,467*
(pourcentage des prévisions budgétaires totales)	18.3	17.6	15.0	15.8	16.4	15.1	14.4	15.2	14.1

*Les chiffres de 1984-1985 et 1985-1986 proviennent du Budget des dépenses principal tel que déposé au Parlement. Les chiffres réels des années précédentes ont été rajustés de manière à ce que les données chronologiques soient conformes avec les principes comptables utilisés dans les Comptes publics du Canada de 1983-1984.

Tableau supplémentaire 4.2S
Niveaux d'années-personnes autorisé dans le Budget des dépenses principal[1]

	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
Années-personnes contrôlées					
Niveau du Budget des dépenses principal[2]	255,705	255,189	258,330	260,237	258,222
Variation en pourcentage	1.4	(0.2)	1.2	0.7	(0.8)
Cinq grands ministères					
Défense nationale (civils)	36,744	36,866	36,938	36,708	35,587
Solliciteur général (min., GRC, SCC, CNLC)	30,846	31,322	31,954	32,462	31,112
Revenu national	27,952	28,309	28,639	29,594	30,011
Emploi et Immigration	24,003	23,923	25,378	24,734	24,127
Transports	20,935	21,310	21,761	22,164	22,011
Total partiel	140,480	141,730	144,670	145,662	142,848
Variation en pourcentage	1.5	0.9	2.1	0.7	(1.9)
Tous les autres ministères et organismes	115,225	113,459	113,660	114,575	115,374
Variation en pourcentage	1.3	(1.5)	0.2	0.8	0.7
Budget des dépenses principal — niveau corrigé[3]	249,882	252,056	254,687	257,013	258,222
Variation en pourcentage	1.4	0.9	1.0	0.9	0.5
Pourcentage de la population active	2.1	2.1	2.1	2.1	2.0

[1]Ces chiffres correspondent aux niveaux des années-personnes contrôlées par le Conseil du Trésor. Celui-ci contrôle directement la taille des ministères et organismes énumérés à l'annexe I, parties I et 2 de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique (LRTFP), sauf quelques exceptions dont le Bureau du vérificateur général et du Commissaire aux langues officielles qui figurent à l'annexe mais ne sont pas contrôlés, ainsi que les membres de la GRC qui portent l'uniforme.

[2]N'inclut pas les Postes canadiennes pour 1981-1982 ni le Bureau du Commissaire aux langues officielles pour aucune des années.

[3]Le niveau des années-personnes a été rajusté pour tenir compte de celles qui étaient auparavant mais ne sont plus sous le contrôle du Conseil du Trésor, par ex. Postes Canada qui est devenue une société d'État, le personnel engagé localement à l'étranger, le Commissaire aux langues officielles en plus de certains postes non contrôlés de la DN. Les données reflètent également le transfert de certaines fonctions de la GRC au Bureau canadien du renseignement de sécurité dont l'effectif n'est pas contrôlé par le Conseil du Trésor. Le niveau corrigé de 1983-1984 reflète également une mesure de réduction générale annoncée avec le dépôt du Budget des dépenses de cette année.

Chapitre 5
La nouvelle présentation du Budget des dépenses

Cette année marque l'achèvement de la nouvelle présentation en trois volets du Budget des dépenses, ce qui met fin à un travail immense de révision entrepris il y a six ans.

Historique

Au cours des années 70, les comités des comptes publics, le vérificateur général et la Commission royale d'enquête sur la gestion financière et l'imputabilité (Commission Lambert) avaient souligné le besoin d'obtenir des renseignements plus détaillés qui permettraient d'établir un lien entre les dépenses publiques et les résultats tant attendus qu'obtenus, et qui rendraient le gouvernement plus responsable devant le Parlement.

On entreprit en conséquence la réforme du Budget des dépenses. Le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Bureau du contrôleur général du Canada se chargèrent conjointement des révisions pertinentes, en consultation avec les parties intéressées, y compris le Parlement, des organisations gouvernementales et non gouvernementales et le Bureau du vérificateur général.

Au début de 1981, les propositions initiales concernant une nouvelle présentation à trois volets furent soumises au Parlement et améliorées par la suite grâce à des entrevues avec un certain nombre de députés.

Suite à ces démarches, le Comité des comptes publics sanctionna le projet de révision du Budget des dépenses, lequel fut subséquemment approuvé par la Chambre des communes. On a mené de nouveau des entrevues auprès des députés, pour solliciter leurs opinions au sujet des propositions concernant la Partie II.

Les trois parties du Budget des dépenses

Partie I
Plan de dépenses du gouvernement

La Partie I donne un aperçu du Plan de dépenses du gouvernement, lequel fixe les limites ou les plafonds de dépenses qu'il prévoit respecter pour élaborer et mettre en oeuvre ses politiques et programmes.

Initialement, le ministre des Finances communique le cadre financier global au moyen d'un budget ou d'un exposé économique et financier. Des plafonds de dépenses ou enveloppes budgétaires sont établis pour chacun des secteurs de dépenses du gouvernement.

La Partie I situe le Budget des dépenses principal dans le cadre du plan de dépenses global de chaque enveloppe et de l'ensemble de l'administration fédérale. Elle établit le fondement de la reddition de comptes au Parlement du niveau de l'ensemble des dépenses prévues.

Les documents du Budget des dépenses

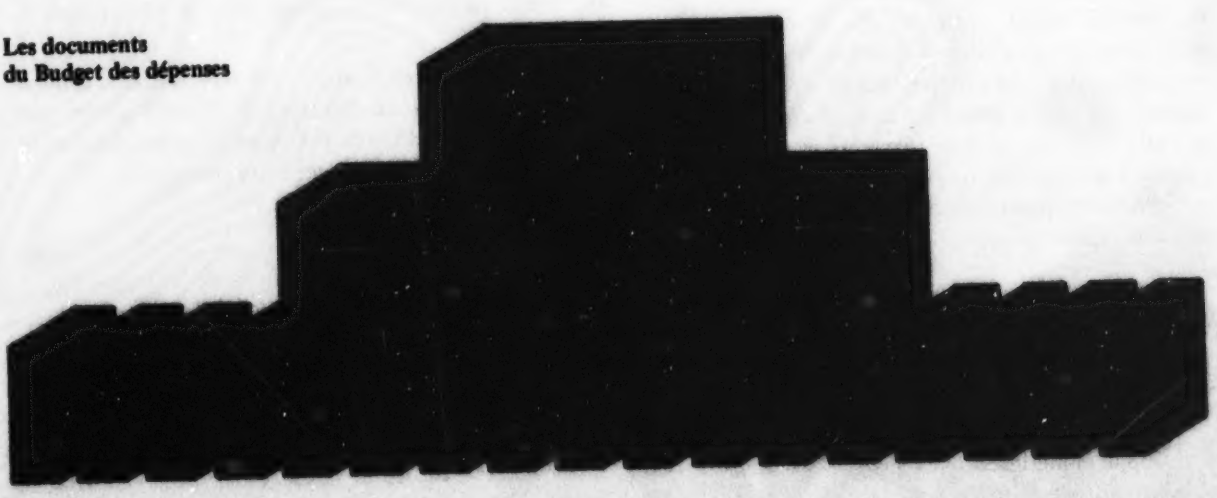

Principales caractéristiques de la Partie I

Le Plan de dépenses du gouvernement

Chapitre 1 Introduction	
Chapitre 2 Le Plan de dépenses	• Niveaux de dépenses selon les principaux secteurs de dépenses (enveloppes). • Analyse historique des dépenses considérées globalement ou par enveloppe.
Chapitre 3 Le Plan de dépenses par enveloppe	• Objet des dépenses concernant chaque secteur de dépenses. • Points saillants des dépenses annuelles prévues de chaque enveloppe.
Chapitre 4 Sommaire du Budget des dépenses principal	• Analyse des autorisations de dépenser antérieurement approuvées dans le cadre des prévisions de dépenses. • Dépenses relatives aux biens et services, aux paiements de transfert ainsi qu'aux prêts, apports en capital et avances. • Principaux programmes de dépenses. • Besoins d'années-personnes.
Chapitre 5 Analyses supplémentaires	• Analyses particulières sur des sujets d'actualité.

Partie II

Budget des dépenses principal

Le Parlement est prié d'adopter une loi portant affectation de crédits qui constitue le fondement juridique des dépenses de fonds et qui précise le montant qui peut être dépensé pour chacun des crédits. La Partie II, habituellement désignée par l'expression *Livre bleu*, étaye les propositions de dépenses du gouvernement. En outre, elle fait état des dépenses prévues en vertu de différents postes statutaires déjà adoptés par le Parlement, même si ces derniers ne sont pas compris dans la loi d'affectation de crédits.

Plusieurs points importants méritent d'être retenus concernant les crédits.

- Le gouvernement ne peut légalement dépenser plus que le Parlement ne l'y autorise. Les montants alloués constituent un plafond de dépenses qui ne peut être dépassé que si le Parlement l'autorise, par le biais d'un Budget des dépenses supplémentaire.

- Chaque crédit se rapporte à un programme inscrit au Budget des dépenses. Un ministère ou un organisme peut compter plusieurs programmes assortis des crédits correspondants. Dans certains cas, il est possible que plus d'un crédit soit affecté à un même programme afin d'inclure des dépenses particulières telles que les paiements de transfert ou les dépenses en capital.

- Certains crédits autorisent des activités comme les dépenses de recettes, les travaux autres que ceux se rapportant aux biens du gouvernement et les dépenses qui peuvent être recouvrées.

Points saillants de la Partie II

Le Budget des dépenses principal

Section 1	
Avant-propos	• Notes explicatives.
Tableaux récapitulatifs	• Principaux éléments des dépenses par ministère. • Articles courants de dépenses (personnel, location, paiements de transfert, etc.). • Années-personnes.
Annexe proposée du projet de loi portant affectation de crédits	• Indique les numéros proposés des crédits, leur libellé et les montants figurant dans le Budget des dépenses principal pour chaque ministère et organisme.
Sections 2 à 30: présentation par portefeuille	• Objectifs et activités des programmes. • Ventilation des dépenses selon les diverses activités. • Ventilation des dépenses par catégorie (dépenses de fonctionnement, dépenses en capital, paiements de transfert).

La nouvelle Partie II, qui a été adaptée aux Parties I et III, est présentée ici pour la première fois.

Voici une liste des principales modifications du Budget par rapport à la présentation antérieure.

- On a ajouté un projet d'annexe à la loi portant affectation de crédits indiquant le libellé des crédits, leur numéro et les montants figurant dans le Budget des dépenses principal.
- Plusieurs renseignements récapitulatifs ont été déplacés à la Partie I.
- Les renseignements détaillés sur les années-personnes par catégorie professionnelle, sur les grands projets d'immobilisations, à l'appui des fonds renouvelables, sur les dépenses des programmes par article courant et sur les services offerts gratuitement ont été déplacés à la Partie III.
- La Partie II présente maintenant les chiffres du Budget des dépenses principal de l'année précédente à des fins de comparaison des variations annuelles. Les données comparatives sur les dépenses prévues et réelles des deux années antérieures ne sont maintenant présentées qu'à la Partie III.

Partie III

Plans de dépenses des ministères

La Partie III comprend une série de plans de dépenses distincts pour chacun des ministères et organismes. Les plans de dépenses contiennent un aperçu de chaque programme administré par le ministère ou l'organisme, de ses coûts et des résultats attendus, ainsi que des renseignements sur la performance antérieure. Ces renseignements, qui relèvent de la responsabilité de chacun des ministres, permettent une étude éclairée des prévisions de dépenses d'un programme. Dans la mesure du possible, les résultats sont quantifiés et rattachés au coût du programme. Cette description formelle des plans et des résultats prévus de chaque programme par le ministère ou l'organisme permet d'établir le fondement de la responsabilité en matière de réalisation d'objectifs spécifiques et d'amélioration de la performance. Bien que les trois parties soient mises à la disposition des députés, on croit que la Partie III, étant donné ses renseignements plus détaillés, saura intéresser davantage les membres des comités permanents qui sont chargés d'étudier les plans de dépenses des ministères et organismes.

Les plans présentent différents niveaux de résultats. Au niveau le plus élevé (le plus général), les résultats sont exprimés en fonction des effets désirés ou des avantages prévus qui doivent découler du programme. Cette présentation facilite l'évaluation de l'efficacité du programme, c'est-à-dire la mesure dans laquelle les résultats atteints ont contribué à la réalisation de l'objectif général du programme.

À un niveau plus précis, les résultats peuvent être des indicateurs de l'efficience. Les résultats à ce niveau mettent l'accent sur les réalisations du programme ainsi que sur les coûts qu'entraîne leur production, et comprennent des données sur la charge de travail, les tendances des coûts et les niveaux de service. Ces informations constituent le fondement de l'évaluation du niveau de dépenses annuel proposé dans le Budget des dépenses. D'autre part, dans le Budget des dépenses de 1985-1986, tous les programmes des ministères sont assortis d'un plan de dépenses. Les documents de la Partie III sont tous de même format et structurés de façon modulaire, fournissant des renseignements de plus en plus détaillés assortis de nombreux renvois.

Points saillants de la Partie III

Plans de dépenses des ministères

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses et des Comptes publics	• Fournit des détails sur l'utilisation prévue et réelle des crédits et indique le libellé des crédits à voter, pour ne pas avoir à consulter les autres documents.
Section 1 Aperçu du programme	• Résume les exigences financières et explique les modifications. • Fournit les informations de base nécessaires pour comprendre le programme. • Présente les objectifs du programme et les indicateurs qui permettent d'évaluer dans quelle mesure ils ont été atteints. • Indique les éléments nouveaux ou différents et les objectifs connexes pour l'année budgétaire ou les années ultérieures. • Compare le rendement réel du programme au plan présenté antérieurement au Parlement.
Section 2 Analyse par activité	• Fournit des détails spécifiques sur les résultats du programme à un niveau où il est possible de les rattacher aux coûts. • Fournit des informations sur la performance afin d'évaluer dans quelle mesure l'activité a atteint ses objectifs.
Section 3 Analyses supplémentaires	• Présente les détails des biens et services requis, des projets d'immobilisations, des subventions et contributions et des besoins en personnel. • Fournit d'autres analyses pertinentes au programme.

Conclusion

La restructuration du Budget des dépenses est maintenant terminée. Le nouvel ensemble de documents fournit des renseignements généraux ou détaillés sur les dépenses gouvernementales, selon les intérêts particuliers du lecteur. Bien que ces publications ne puissent répondre à toutes les questions concernant les divers programmes de dépenses, elles tentent de bien faire comprendre les programmes et fournissent des renseignements essentiels sur leurs plans de dépenses et leur performance. Ces nouvelles informations devraient aider le Parlement à jouer son rôle important qui consiste à examiner les programmes de dépenses de l'administration fédérale et à obliger le gouvernement à rendre compte de la façon dont il gère ses programmes et les fonds publics.